



quartiers 2030

2024-2030

Quartiers prioritaires

Bourges Nord

Bourges Val d'Auron



Table des matières

1. Repères.....	3
a. Contexte territorial.....	3
b. Quartiers prioritaires.....	6
c. Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »	9
2. Diagnostic	10
a. Données de cadrage.....	10
b. Concertations locales (citoyens, partenaires).....	22
c. Apports de l'évaluation du contrat de ville précédent.....	24
3. Orientations et objectifs.....	25
a. Ambitions transversales	25
b. Orientations.....	27
4. Gouvernance	43
a. Pilotage et mise en œuvre.....	43
b. Participation citoyenne	45
c. Engagements partenariaux.....	47
d. Indicateurs et modalités de suivi.....	60
Listes des annexes	61

1. Repères

a. Contexte territorial

Présentation du territoire intercommunal et communal

Présentation de Bourges Plus

Créée en 2002, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) qui regroupe 17 communes pour une superficie de 418 km² et une population de 102 626 habitants (INSEE 2019), soit 34% de la population du département du Cher.

La Communauté d'Agglomération de Bourges Plus est composée d'une commune principale, Bourges, dont la population s'élève en 2019 à 64 541 habitants, soit 63% de la population de Bourges Plus, et de 16 autres communes de moins de 10 000 habitants :

- 3 communes de plus de 5 000 habitants, Saint-Doulchard, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Germain-du-Puy ;
- 5 communes entre 1 000 et 5 000 habitants ;
- 4 communes entre 500 et 1 000 habitants ;
- 4 communes de moins de 500 habitants.

La dynamique démographique de l'agglomération est dominée par un phénomène d'étalement urbain. La ville centre attire les personnes âgées, les étudiants, les jeunes actifs et concentre les ménages à faibles revenus tandis que la périphérie accueille davantage une population de ménages actifs avec enfants.

Le noyau urbain de l'agglomération et principalement sa ville centre, Bourges, concentre les grandes entreprises du territoire. Il propose une offre commerciale diversifiée et offre de nombreux équipements d'envergure. Il élève Bourges au rang de pôle stratégique et compétitif de niveau régional en lui conférant une situation particulière d'agglomération de taille intermédiaire entre les deux principaux pôles régionaux, Orléans et Tours, et les autres agglomérations de taille moyenne.

Dans le cadre de son projet de territoire, reformulé en 2021, Bourges Plus s'attache à favoriser l'attractivité de son territoire, relève le défi de la lutte contre toutes les fractures et s'engage pour plus d'actes concrets pour les transitions.

L'attractivité durable passe notamment par la valorisation des filières industrielles présentes sur son territoire, en lien avec les enjeux de formation, ainsi que sur l'ancrage territorial des activités qui créent de la richesse. Par conséquent, cette attractivité doit bénéficier aux populations des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

La cohésion sociale, territoriale et culturelle se veut être une réponse aux fractures qui existent sur le territoire de l'agglomération, à l'image de nombreuses aires urbaines. Pour ce faire, Bourges Plus privilégie les politiques solidaires de droit commun, qui doivent irriguer l'ensemble de son territoire. Les multiples désordres écologiques et leur accroissement ces dernières années nécessitent un changement de braquet dans les politiques de transition écologique et énergétique. En lien avec les problématiques sociales, Bourges Plus met notamment à l'aune du changement climatique ses politiques d'aménagement, avec en particulier des objectifs en matière de sobriété énergétique et d'économique des ressources locales.

Ce projet est à conduire avec tous les acteurs du développement territorial.

Bourges Plus dispose de 10 compétences obligatoires :

1. Le développement économique ;
2. L'aménagement de l'espace communautaire (SCoT, PLUI, Zones d'Aménagement Concerté, organisation des transports urbains) ;
3. L'équilibre social de l'habitat (Programme Local de l'Habitat) ;
4. La politique de la ville ;
5. L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage ;
6. La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
7. La gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;
8. L'eau (production d'eau potable, la distribution et l'entretien des réseaux, les relations clientèles) ;
9. L'assainissement des eaux usées ;
10. La gestion des eaux pluviales urbaines.

Elle a également pris les compétences optionnelles suivantes : développement de l'enseignement supérieur et de la formation, aménagement des réseaux cyclables et services vélo mentionnés dans le Plan Vélo Intercommunal, création et gestion de centres aquatiques créés par l'agglomération, création et gestion de centres de congrès créés par l'agglomération, réalisation de prestations de services, mise en place des études préalables nécessaires à l'extension progressive de ses compétences.

Elle dispose enfin de 3 compétences supplémentaires : voirie d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, action sociale d'intérêt communautaire (dont l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans exercée par la Mission locale).

Présentation de Bourges

La ville se développe autour du noyau historique. Son expansion territoriale, commencée avec les effets sur l'industrialisation du percement du canal du Berry et du chemin de fer, est particulièrement forte à l'arrivée des établissements militaires qui s'y implantent au XIX^e siècle. La ville, qui compte 15 000 habitants à la Révolution et 45 000 à la veille de la première guerre mondiale, atteint 80 000 habitants à la fin des trente glorieuses. Depuis 1975, la ville de Bourges peine à maintenir le niveau de sa population, alors que les autres communes de Bourges Plus enregistrent un accroissement démographique.

Malgré les opérations de renouvellement urbain menées dans les quartiers d'habitat social, la ville enregistre un taux de vacance de logements relativement élevé en 2020, avec plus de 13%. Une portion du parc public et du parc privé ne correspond plus à la demande actuelle des ménages.

En 2020, le décompte défini par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain indique un taux de 30% de logement social, soit un niveau sensiblement supérieur au seuil des 20%.

Au nord de la ligne de chemin de fer une Zone d'Urbanisation Prioritaire prévue pour 30 000 habitants s'étend vers Asnières. Le logement social s'est ensuite développé au sud, autour du lac d'Auron. Les lotissements pavillonnaires ont enfin rempli l'espace laissé libre entre marais, installations militaires et industrielles. Le quartier prioritaire Bourges Nord a connu un premier programme de renouvellement urbain à partir de 2005.

Une convention pluriannuelle du Nouveau programme national de renouvellement urbain a été signée en 2020 afin de poursuivre le renouvellement urbain dans les secteurs non concernés par le premier programme et dont l'attractivité s'est dégradée au vu des changements opérés en proximité. Elle a été amendée en 2023. Elle prévoit de renouveler l'offre de logements, de conforter l'offre de services aux habitants notamment par la création ou la restructuration de nouveaux pôles (centre de santé, centre commercial, culturel, animation sociale et vie associative), valoriser les espaces naturels du quartier, renforcer son ouverture, engager la rénovation d'écoles, et rendre plus lisible la trame viaire.

Le renouvellement urbain participe à créer une nouvelle dynamique territoriale à Bourges, qui s'appuie sur des atouts économiques, naturels, patrimoniaux, et culturels. Le titre Capitale européenne de la culture en 2028 va fortement structurer la nouvelle étape du développement de Bourges, et ce jusqu'à l'horizon 2040.

Cette nouvelle étape est accompagnée par un plan pluriannuel de remise à niveau de ses équipements publics. Un « plan école », concerté avec l'ensemble des acteurs éducatifs a été mis en place afin de satisfaire l'ensemble des besoins scolaires et périscolaires, accueillir la communauté éducative et les enfants dans de bonnes conditions, améliorer les performances énergétiques des différents bâtiments, végétaliser les cours d'école et en faire des espaces inclusifs, et enfin penser les écoles comme des cœurs de quartiers, des maisons éducatives ouvertes sur la ville.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la ville de Bourges dispose d'un centre communal d'action sociale (CCAS) qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en priorité en direction des personnes les plus vulnérables, des seniors et des 0-3 ans. Un plan sur les 1000 premiers jours de l'enfant est opérationnel et une réflexion sur les crèches est en cours. Ses deux centres sociaux, situés dans les quartiers prioritaires, sont des centres de ressources et d'informations pour les habitants et participent à la coordination des acteurs associatifs locaux.

b. Quartiers prioritaires

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers prioritaires de la ville (QPV). Les quartiers étaient définis par un décret du 30 décembre 2014.

Les QPV de France métropolitaine doivent respecter des critères de revenu et de population :

- être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1000 ;
- le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Pour s'adapter à l'évolution des territoires depuis 2014, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée. Ce travail a été conduit en 2023 par les préfetures de département, en concertation avec les élus locaux, en s'appuyant sur l'ANCT et la mise à disposition de données par l'INSEE.

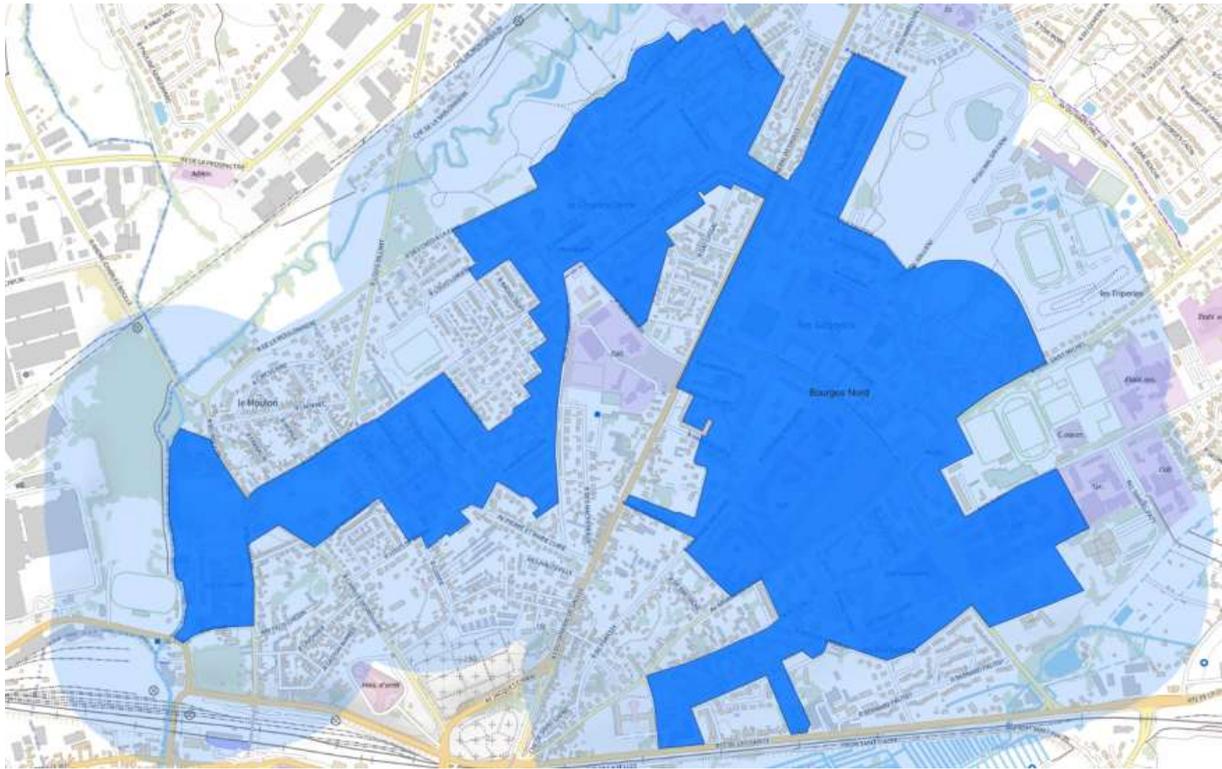
Dans le Cher, ces données actualisées ont mis en exergue un nombre potentiel d'habitants satisfaisant aux 3 critères précédents en diminution. En conséquence, la nouvelle géographie prioritaire arrêtée compte une population inférieure (-9%) à celle du zonage précédent (10 700 habitants).

Il convient de souligner qu'outre l'actualisation du zonage, le territoire connaît, dans sa globalité, un phénomène d'érosion démographique (corrélé ou non à des mutations urbaines : démolitions de logements sur Bourges Nord, ...) qui explique également cette évolution.

La géographie prioritaire actualisée en France métropolitaine entre en vigueur au 1er janvier 2024. Les quartiers sont listés dans le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Bourges compte 2 quartiers prioritaires au 1^{er} janvier 2024 :

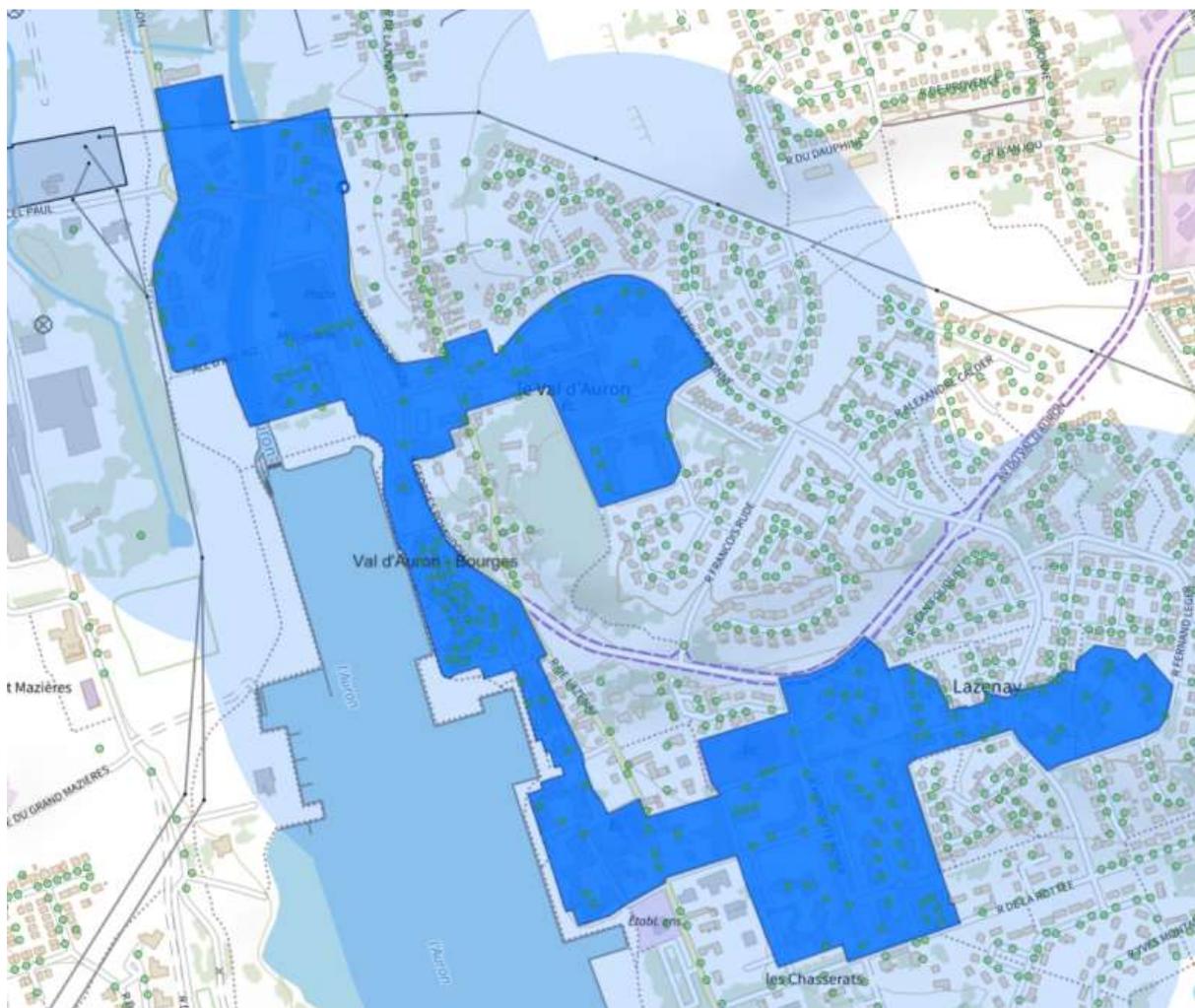
	Population estimée	<i>Population 2019 ancien zonage</i>
Bourges Nord	7 200 habitants	<i>8 300 habitants</i>
Val d'Auron	2 500 habitants	<i>2 400 habitants</i>
TOTAL QPV Bourges	9 700 habitants	<i>10 700 habitants</i>



Quartier prioritaire de Bourges Nord, Bourges. Source SIG Villes (2024)

Principales évolutions par rapport au zonage précédent :

Ce nouveau zonage ne comporte plus le secteur « CREPS », présent dans l'ancienne géographie, mais se voit élargi sur le secteur « Turly » et « IUT ».



Quartier prioritaire du Val d'Auron, Bourges. Source SIG Villes (2024)

Principales évolutions par rapport au zonage précédent :

Ce nouveau zonage est élargi à deux secteurs principaux par rapport à la géographie antérieure : centre-commercial au nord et ensemble de la résidence Chasserat à l'est.

En dehors de la géographie prioritaire, des actions au bénéfice de territoires vulnérables précisément identifiés (indicateurs locaux démontrant la similitude par rapport aux QPV) peuvent être, ponctuellement, soutenues par les acteurs du contrat de ville. Ce soutien s'appuie prioritairement sur leurs moyens de droit commun, à défaut sur leurs moyens spécifiques. Pour l'Etat, en application de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, la mobilisation exceptionnelle de moyens spécifiques sera subordonnée à un co-financement de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, voire des autres partenaires du contrat. Ces éléments sont susceptibles d'adaptation, selon évolution réglementaire ou de nouvelles instructions.

c. Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, à destination des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

- Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville,
- Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres,
- Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques.

Le plan Quartiers 2030, lancé par le Président de la République le 26 juin 2023, fixe les grandes ambitions de la nouvelle génération de contractualisation pour la période 2024-2030 :

- Les contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » doivent traduire une mobilisation partenariale élargie et renforcée,
- Au travers de contrats resserrés et souples, les acteurs locaux partagent une feuille de route commune, construite autour de quelques grandes priorités territoriales et stratégiques,
- Dès l'élaboration des contrats puis tout au long de leur vie, la participation des citoyens et des acteurs locaux est soutenue pour identifier les thématiques de travail, les projets à travailler ou les indicateurs de suivi du contrat.

En ce sens, le présent contrat de ville a été coconstruit avec l'ensemble des signataires et acteurs de territoire sur la base d'une méthode participative :

- Appui sur les éléments d'évaluation du précédent contrat,
- Consolidation du diagnostic de territoire via des données statistiques récentes,
- Contribution active des acteurs de territoire à travers l'organisation d'ateliers participatifs,
- Expressions citoyennes recueillies durant 4 concertations,
- Conduite de la démarche au travers de 2 comités de pilotage dédiés.

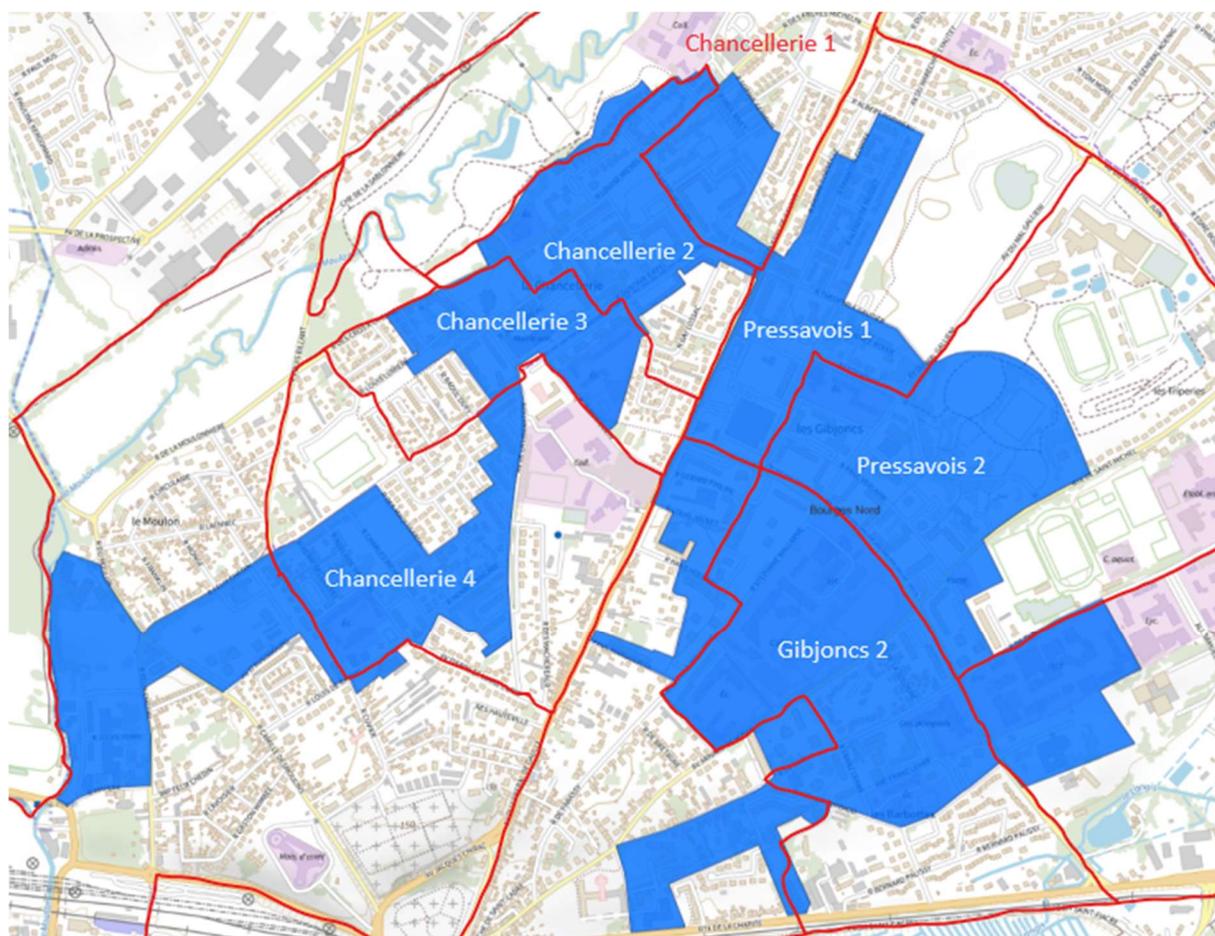
2. Diagnostic

a. Données de cadrage

Précisions méthodologiques

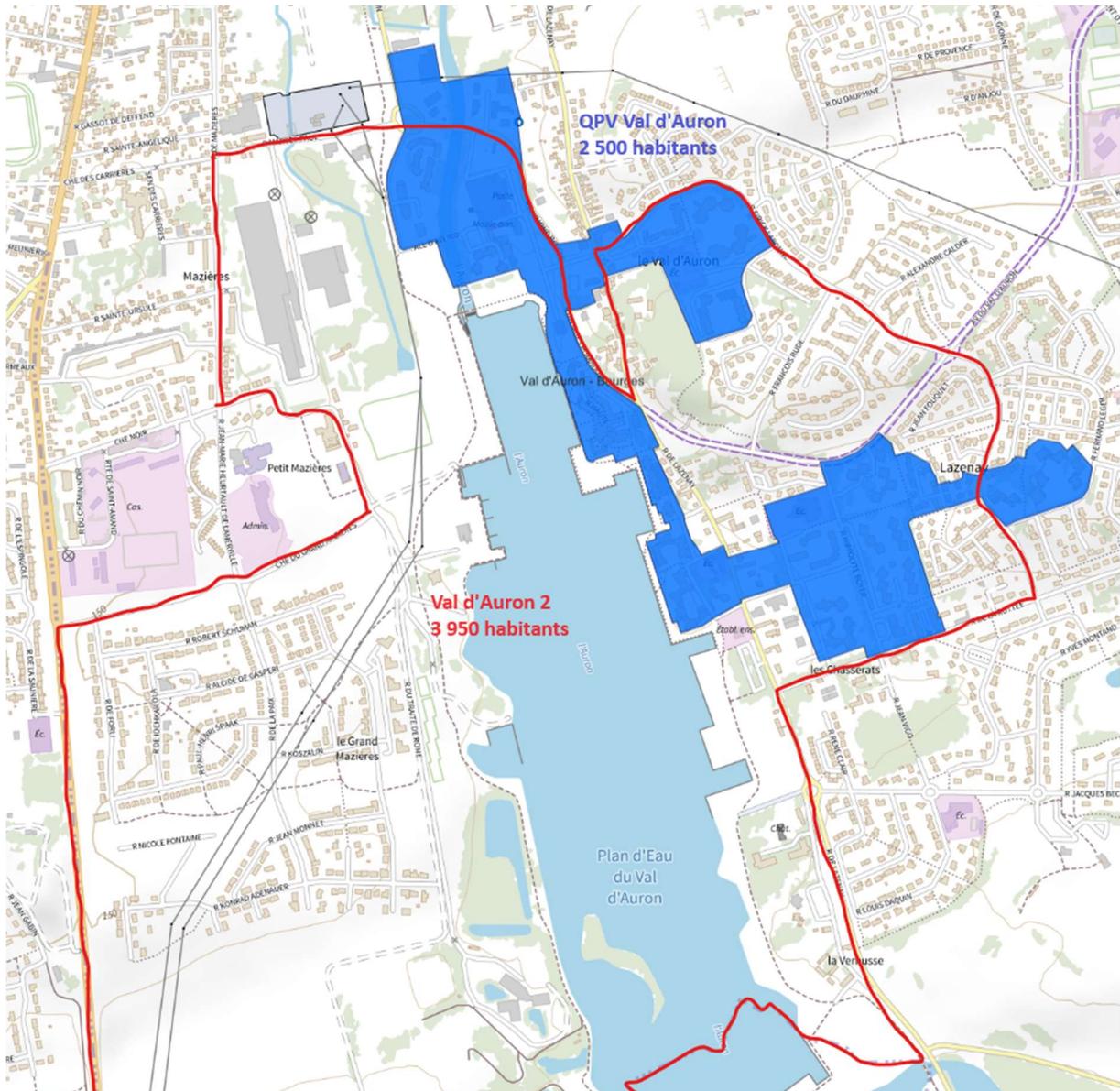
Les données utilisées dans ce document sont des données au périmètre des IRIS, un découpage statistique infra communal. Les périmètres des IRIS sont stables dans le temps.

Les IRIS utilisées pour le périmètre du quartier prioritaire Chancellerie-Gibjoncs-Moulon sont : Chancellerie 1, Chancellerie 2, Chancellerie 3, Chancellerie 4, Gibjoncs 2, Pressavois 1, Pressavois 2.



Source Observatoire urbain Bourges Plus

L'IRIS utilisé pour le périmètre du quartier prioritaire Val d'Auron est : Val d'Auron 2. Cet IRIS compte 3 950 habitants ; le périmètre exact du nouveau quartier prioritaire (en bleu sur la carte) en compte 2 500.



Source Observatoire urbain Bourges Plus

Les sources de données

- Le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) au 31/12/2019 pour les niveaux de vie,
- Les fichiers CAF au 31/12/2021 et les fichiers CNAM au 01/01/2022 pour les allocataires des prestations sociales,
- Le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 01/01/2016 et 01/01/2021 pour le logement social,
- Mais surtout majoritairement le Recensement de la Population (RP-INSEE) des millésimes 2009, 2014 et 2019.

Précisions sur le recensement de la population pour les communes de plus de 10 000 habitants :

- 8% des logements enquêtés chaque année,
- Extrapolation des résultats à la commune à partir des enquêtes de 5 années consécutives (5 x 8% = 40% des logements),
- Actualisation annuelle des résultats par substitution de l'année de sondage la plus ancienne par la plus récente, et donc sur 1/5 du corpus d'enquête.

Par conséquent, les comparaisons entre deux recensements n'est possible que tous les 5 ans.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RP 2009															
RP 2014															
RP 2019															

En l'absence d'indication, les données qui suivent sont issues du Recensement de la Population.

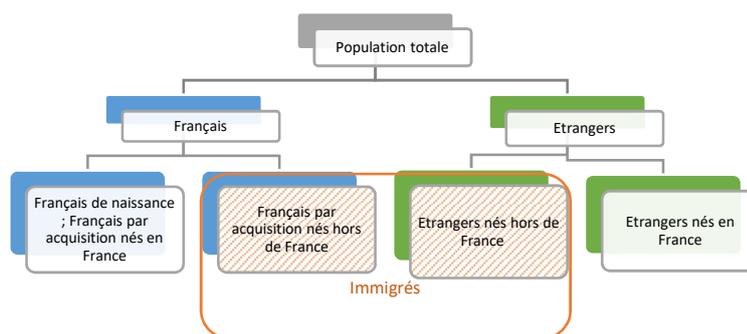
Population et structure par âge

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Nombre d'habitants	9 754	8 406	7 798	3 335	3 809	3 952	66 786	66 528	64 541	103 341	104 094	102 626
Poids des moins de 19 ans en %	28,9	28,2	29,5	30,1	28,6	28,5	21,7	21,8	21,2	22,4	22,2	21,5
Poids des 60 ans et plus en %	22,5	26,2	26,6	11,8	13,3	17,5	25,7	27,6	29,6	25,5	28,0	30,2
Poids des 75 ans et plus en %	8,2	11,1	9,8	3,5	1,9	3,6	11,0	11,7	11,8	10,0	11,0	11,4

Entre 2009 et 2019, la population de l'agglomération Bourges Plus est stable (-0,7%) et la ville de Bourges perd 3,4% de population. Cette baisse de population est plus marquée à Bourges Nord où elle atteint -20% (-1956 habitants). En revanche, la population du Val d'Auron augmente de 18,5% (+617 habitants).

Bourges connaît une érosion lente et régulière du nombre de moins de 19 ans, et de leur poids dans la population. Bourges Nord connaît une baisse plus rapide du nombre de jeunes de cet âge avec - 515 jeunes soit -18,3% ; leur poids dans la population augmente toutefois vu la diminution de la population totale. C'est l'inverse au Val d'Auron : la population jeune augmente de 12,2% (+123 jeunes) mais son poids dans la population s'affaiblit vu la hausse de la population totale.

Population étrangère et immigrée



	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Population étrangère	1 529	1 243	1 451	184	193	391	3 577	3 576	4 651	4 500	4 559	5 780
Poids de la population étrangère en %	15,7	14,8	18,6	5,5	5,1	9,9	5,4	5,4	7,2	4,4	4,4	5,6
Population immigrée	1 966	1 775	1 846	247	263	525	5 166	5 379	6 181	6 818	7 147	8 035
Poids de la population immigrée en %	20,2	21,1	23,7	7,4	6,9	13,3	7,7	8,1	9,6	6,6	6,9	7,8

À Bourges, la population immigrée augmente de 19,6% entre 2009 et 2019, mais constitue à peine 10% de la population actuelle.

À Bourges Nord, elle diminue de 6,1% mais son poids augmente, vu la baisse plus rapide de la population totale. Elle représente 30% de la population immigrée berruyère.

Au Val d'Auron, le nombre de personnes immigrées double entre 2009 et 2019 pour atteindre 525 personnes et représenter 8,5% de la population immigrée berruyère.

Les ménages et leur composition

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Nombre de ménages	4 306	3 810	3 405	1 499	1 836	1 922	32 164	32 666	32 685	47 546	48 859	49 568
Taille moyenne des ménages	2,2	2,2	2,3	2,2	2,1	2,1	2	1,9	1,9	2,1	2,1	2
Nombre de ménages de 1 personne	1 731	1 649	1 372	588	800	862	14 508	15 025	15 752	18 361	19 376	20 694
Poids des ménages de 1 personne en %	40,2	43,3	40,3	39,2	43,6	44,8	45,1	46	48,2	38,6	39,7	41,7
Nombre de ménages femme seule	933	947	787	432	435	473	8 695	8 796	9 150	11 440	11 623	12 174
Nombre de ménages homme seul	768	716	585	228	368	389	5 954	6 329	6 602	7 493	7 936	8 519

Alors que le nombre de ménages augmente de 1,6% au niveau communal et de 4,3% au niveau intercommunal, l'évolution est très contrastée entre les deux quartiers prioritaires : le Val d'Auron gagne 423 ménages (+28,2%) tandis que Bourges Nord en perd 901 (-20,9%).

La taille moyenne des ménages reste supérieure à Bourges Nord et au Val d'Auron par rapport à l'ensemble de la ville.

Le poids des ménages d'une personne s'accroît partout, hormis à Bourges Nord où il est stable. Il s'accompagne d'une hausse du nombre de ces ménages, particulièrement importante au Val d'Auron (+ 274 ménages soit +46,6%). A Bourges Nord en revanche, le nombre de ces ménages est en baisse de 20,7% (-359 ménages).

Les familles monoparentales

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Nombre de familles monoparentales	724	594	653	290	356	349	2 994	3 205	3 338	4 093	4 457	4 736
Poids des familles monoparentales en %*	46,3	46,3	49,6	47	51,6	51,7	33,6	36,2	40	27,9	30,4	33,8

* Cet indicateur rapporte les familles monoparentales (composées d'un adulte avec au moins un enfant, y compris enfant(s) de 25 ans ou plus) à l'ensemble des familles (avec au moins un enfant de moins de 25 ans). Ce taux est souvent inférieur à celui calculé à partir des allocataires Caf.

Entre 2009 et 2019, l'augmentation du nombre de familles monoparentales au Val d'Auron (+20,3%) est supérieure à celle de Bourges (+11,5%) et de Bourges Plus (+15,7%). A Bourges Nord, le nombre de familles monoparentales est en baisse de 9,8%.

Dans les deux quartiers prioritaires, le poids des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles est en hausse, et il est supérieur à ceux de Bourges et de Bourges Plus.

Le revenu disponible mensuel par unité de consommation

Ces données sont issues de Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) en date du 31/12/2019.

Population totale										
Décile :	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
médiane										
Quartile :	1 ^{er}		2 ^{ème}		3 ^{ème}		4 ^{ème}			
Pauvreté :	60% du revenu médian									

Le revenu mensuel médian indique le revenu qui partage une population en deux parties égales, l'une gagnant moins et l'autre gagnant plus.

Le revenu mensuel 1er décile indique le revenu le plus élevé des 10% les plus pauvres ; celui du 1er quartile des 25% les plus pauvres.

A Bourges Nord, les données pour certains IRIS ne sont pas disponibles, aussi il est ici indiqué les deux valeurs extrêmes des IRIS renseignés.

	Bourges Nord	Val d'Auron	Bourges	Bourges Plus
	2019	2019	2019	2019
Revenu mensuel médian en €	Entre 1 064 et 1 170	1418	1 734	1812
Revenu mensuel 1er décile en €	Entre 663 et 741	788	877	981
Revenu mensuel 1er quartile en €	Entre 840 et 898	1005	1 229	1330
Taux de pauvreté à 60 %	Entre 44 % et 53,7 %	32,70 %	19 %	16,20 %

Les revenus disponibles des habitants du Val d'Auron et encore plus de Bourges Nord sont largement inférieurs à ceux des habitants de Bourges et de Bourges Plus.

Une mesure de la pauvreté couramment utilisée est le taux de pauvreté à 60%, c'est-à-dire la mesure de la part de la population qui dispose de moins de 60% du revenu médian du territoire correspondant. Dans les quartiers prioritaires, ce taux de pauvreté est 2 à 3 fois plus élevé que le taux de pauvreté intercommunal.

Les minima sociaux

Ces données sont issues pour les minima sociaux des fichiers CAF au 31/12/2021 et pour la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) des fichiers CNAM au 01/01/2022.

	Bourges Nord	Val d'Auron	Bourges	Bourges Plus
Part des ménages couverts par les minima sociaux (RSA et AAH) en %	37,6	37,2	16,9	13,5
Taux de couverture des bénéficiaires du régime général par la C2S en %	36,1	28,6	18,4	13,3

La précarité des habitants est également montrée par la part importante de ménages couverts par le Revenu de Solidarité Active et l'Allocation Adulte Handicapé ; cette part est deux fois plus élevée dans les quartiers prioritaires qu'aux niveaux communal et intercommunal.

Un autre indice de fragilité est constitué par la part de bénéficiaires du régime général couverts par la Complémentaire Santé Solidaire : au Val d'Auron elle est deux fois supérieure à celle de Bourges Plus, à Bourges Nord elle est presque trois fois supérieure.

Les niveaux de formation

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Taux de scolarisation des 15-17 ans en %	94,5	94,7	88,5	94,6	98,7	98,6	95,6	96,7	95,8	96,3	96,7	95,9
Part des 15 ans et plus non scolarisés de bas niveau de formation* en %	55,1	51,4	47	32	27,2	26,3	33,5	30,5	25,8	33,2	29,5	25,3

* (aucun diplôme, certificat d'étude primaire, brevet d'études du premier cycle du second degré, brevet des collèges)

Alors que le taux de scolarisation des 15-17 ans se maintient aux niveaux communal et intercommunal, il augmente au Val d'Auron et diminue à Bourges Nord.

La part des 15 ans et plus de bas niveau de formation diminue quel que soit le territoire considéré. Pour autant, il reste plus élevé qu'ailleurs à Bourges Nord.

L'activité

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Taux d'activité des hommes de 15-64 ans en %	67,8	66,3	65,4	74,7	78	69,5	73,8	71,4	72,3	74,4	73,4	74,3
Taux d'activité des hommes de 15-24 ans en %	39	40,8	42,8	49,1	54	45,2	44,5	43,2	46,1	45,4	43	45,2
Taux d'activité des femmes de 15-64 ans en %	54,1	51,5	52,7	67,9	73,7	63,7	65,7	67,2	68,7	67,5	69,5	70,8
Taux d'activité des femmes de 15-24 ans en %	36,4	30,8	36,8	42,5	45,7	46,5	41	41,5	42,1	39,9	41	40,3
Taux de chômage des hommes 15-64 ans en %	32,3	37,7	35,5	21,6	23,2	27,2	12,8	17,4	16,3	10,8	14,6	13,8
Taux de chômage des femmes 15-64 ans en %	32,8	33,9	34,1	22,0	28,8	27,8	13,9	17,1	16,2	12,2	14,5	13,7

Le taux d'activité rapporte les personnes en emploi et au chômage de plus de 15 ans (les actifs) à la population totale du même âge.

Les taux d'activité dans les quartiers prioritaires sont inférieurs à ceux de Bourges et de Bourges Plus, particulièrement pour Bourges Nord : l'écart avec Bourges chez les femmes de 15-64 ans atteint 16 points et 7 points chez les hommes de 15-64 ans.

En 2019, le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes, pour tous les territoires et pour toutes les tranches d'âge considérés, exceptés les 15-24 ans au Val d'Auron, pour lesquels le taux d'activité des femmes est supérieur d'1 point à celui des hommes. L'écart le plus important entre les hommes et les femmes est de 12,7 points pour les 15-64 ans à Bourges Nord.

Entre 2009 et 2019, le taux d'activité des hommes de 15-64 ans est plutôt en baisse pour l'ensemble de la commune et les quartiers prioritaires ; il est stable au niveau intercommunal. Celui des hommes de 15-24 ans est en hausse à Bourges et Bourges Nord, stable au niveau intercommunal et en baisse au Val d'Auron.

Le taux d'activité des femmes de 15-64 ans croît à Bourges et Bourges Plus, et décroît dans les quartiers prioritaires. Celui des 15-24 ans s'accroît dans tous les territoires mais reste stable à Bourges Nord.

Le taux de chômage rapporte les personnes de plus de 15 ans au chômage à la population active (les personnes en emploi + les personnes au chômage).

Par rapport à l'ensemble de la commune et de l'intercommunalité, les taux de chômage, masculin comme féminin, sont deux fois plus importants à Bourges Nord et au Val d'Auron. Les taux de chômage des hommes sont supérieurs à ceux des femmes (+0,1 point à Bourges et Bourges Plus ; +1,4 point à Bourges Nord), hormis au Val d'Auron.

Le taux de chômage augmente dans les deux quartiers, à l'instar de la commune et de l'intercommunalité. Cette augmentation est liée à la hausse du nombre de chômeurs (Bourges, Bourges Plus, Val d'Auron), ainsi qu'à la baisse de la population active (Bourges, Bourges Plus, Bourges Nord).

La motorisation

	Bourges Nord			Val d'Auron			Bourges			Bourges Plus		
	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019	2009	2014	2019
Part des ménages sans véhicule en %	38,6	39,3	38,1	23,5	22,8	25,5	21,9	22	21,1	17,8	17,8	17

La part de ménages sans véhicule est très supérieure dans les quartiers prioritaires par rapport aux parts communale et surtout intercommunale.

Elle diminue depuis 2009 à l'échelle de Bourges Plus, Bourges et Bourges Nord mais augmente au Val d'Auron.

Les logements sociaux

Ces données sont issues du Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 01/01/2016 et 01/01/2021.

	Bourges Nord		Val d'Auron		Bourges		Bourges Plus	
	2016	2021	2016	2021	2016	2021	2016	2021
Nombre de logements sociaux	3 340	3 301	1 381	1 444	9 752	9 696	11 844	11 656
Poids des logements sociaux de Bourges en %	34,2	34,0	14,2	14,9	100	100	/	/
Poids des logements sociaux de Bourges Plus en %	28,2	28,3	11,7	12,4	82,3	83,2	100	100

Entre 2016 et 2021, le nombre de logements sociaux est relativement stable dans l'ensemble des territoires considérés. Bourges Nord continue de concentrer 34% des logements sociaux de Bourges, et Val d'Auron près de 15%.

Détail du nombre de logements sociaux par IRIS	Bourges Nord	
	2016	2021
Gibjoncs 2	730	705
Chancellerie 1	241	242
Chancellerie 2	496	505
Chancellerie 3	206	287
Chancellerie 4	622	624
Pressavois 1	214	214
Pressavois 2	831	724

	Bourges Nord	Val d'Auron	Bourges	Bourges Plus
Part des logements sociaux (RPLS 2021) parmi l'ensemble des logements (INSEE-RP 2019) en %	74,6	65,1	24,9	20,3
Part des logements sociaux (RPLS 2021) parmi les résidences principales (INSEE-RP 2019) en %	96,9	75,1	29,7	23,5

Synthèse

	Bourges Nord	Val d'Auron
Population	Baisse de 1 956 habitants	Hausse de 617 habitants
Les moins de 19 ans	Baisse de 515 jeunes mais représente toujours 30% de la population	Hausse de 123 jeunes, représente 28,5% de la population
Les plus de 60 ans	Baisse de 125 personnes mais poids croissant de cette population	Représentent 18% de la population du quartier
Population immigrée	Baisse de 120 personnes mais représente 30% de la population immigrée de Bourges	Doublement de la population avec + 278 personnes, soit 8,5% de la population immigrée de Bourges
Ménages	Baisse de 901 ménages	Hausse de 423 ménages
Ménages personne	1 Baisse de 359 ménages mais représente toujours 40% des ménages du quartier	Hausse de 274 ménages, représente 45% des ménages du quartier
Familles monoparentales	Représente 50 % des familles du quartier	
Ménages sans véhicule	Taux en légère baisse. 38% des ménages	Taux en hausse. 25% des ménages
Scolarisation des 15-17 ans	Taux en baisse. Inférieur de 7 points aux taux communal et intercommunal	Taux en hausse. Supérieur de 2 points aux taux communal et intercommunal
Bas niveau de formation des 15 ans et plus non scolarisés	Part en diminution. Reste près du double des parts communale et intercommunale	Part en diminution, supérieure d'à peine 1 point avec les parts communale et intercommunale
Taux d'activité des 15-64 ans	Taux en baisse Taux d'activité des femmes inférieur à celui des hommes : écart de près de 13 points à Bourges Nord et de près de 6 points au Val d'Auron Taux inférieurs aux taux de Bourges et Bourges Plus (écart de 3 à 18 points)	
Taux de chômage des 15-64 ans	Taux en hausse en raison de la baisse de la population active Taux de chômage des hommes supérieur à celui des femmes	Taux en hausse en raison de la hausse du nombre de chômeurs Taux de chômage des hommes inférieur à celui des femmes
	Taux supérieurs aux taux de Bourges et Bourges Plus (écart de 11 à 22 points)	
Niveau de vie	Revenu médian mensuel inférieur de 600€ au revenu médian de Bourges 25% de la population dispose de moins de 900€ par mois	Revenu médian mensuel inférieur de 300€ au revenu médian de Bourges 25% de la population dispose de moins de 1000€ par mois

	Bourges Nord	Val d'Auron
Taux de pauvreté	1 personne sur 2 est pauvre	1 personne sur 3 est pauvre
Ménages couverts par le RSA et l'AAH	Part 2 fois plus importante que les parts communale et intercommunale	
Couverture de la C2S	Taux 2 fois plus élevé que le taux communal	Taux 1,5 fois plus élevé que le taux communal
Logements sociaux	<p>Nombre stable de logements</p> <p>75% des logements du quartier sont des logements sociaux</p> <p>34% des logements sociaux de Bourges sont situés dans ce quartier</p>	<p>Nombre stable de logements</p> <p>65% des logements du quartier sont des logements sociaux</p> <p>15% des logements sociaux de Bourges sont situés dans ce quartier</p>

b. Concertations locales (citoyens, partenaires)

Concertations citoyennes

Les habitants des quartiers prioritaires ont été invités à participer à l'identification des thématiques prioritaires du nouveau contrat de ville. 4 rencontres citoyennes ont été organisées.

	Bourges Nord	Val d'Auron
Dates et lieu	5 juillet 16h-20h – Hameau 11 octobre 16h-20h – Cap Nord	4 octobre 14h-17h – Alice 10 octobre 09h-12h – Marché
Organisateur	Conseil citoyen	Services Bourges Plus / Etat Appui du collectif « Val d'Aronnes »
Participation	29 participants	22 participants
Thématiques principales identifiées par les habitants	Sécurité/tranquillité Logement/Espace public Travail/Emploi Santé	Logement/Espace public Ecole Accès à la culture, sport, loisirs Sécurité/tranquillité

Sans ambition d'exhaustivité ni de représentativité, ces concertations ont permis de repérer des points d'attention pour les habitants.

On souligne notamment, parmi les attentes formulées par les habitants, la prégnance des thématiques du quotidien et de la proximité : cadre de vie & logement, tranquillité, vie de quartier & accès aux services, ...

Le compte-rendu des concertations est annexé au présent contrat.

Concertations partenariales

Les acteurs locaux ont pu contribuer au diagnostic et à la définition des orientations du présent contrat. Collectivités, institutions et opérateurs publics, organismes HLM, associations ont été invités à différents groupes de travail thématiques et notamment 3 ateliers participatifs.

	Atelier n°1	Atelier n°2	Atelier n°3
Dates et lieu	19 octobre 2023 Salle des fêtes Chancellerie	7 décembre 2023 Centre-Social Val d'Auron	8 février 2024 Salle pour tous Gibjoncs
Participation	63 participants	60 participants	35 participants
Thématiques de travail	Toutes thématiques DIAGNOSTIC	Toutes thématiques ORIENTATIONS ACTIONS	Emploi et développement économique DIAGNOSTIC ORIENTATIONS ACTIONS

De manière globale, ces concertations ont identifié plusieurs conditions de réussite au déploiement du futur contrat :

- **La nécessité de tenir compte des spécificités socio-démographiques des quartiers** : faible niveau de ressources, part de familles monoparentales importante, part de familles étrangères supérieure au reste du territoire, ...
- **L'exigence de construire des réponses d'abord basées sur la mobilisation des politiques et acteurs de droit commun,**
- **L'importance de l'éducation, comme facteur d'égalité des chances,**
- **La pertinence des coopérations d'acteurs autour d'objets opérationnels et bien définis** (ex : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, ...),
- **La nécessaire approche transversale de certains enjeux** : la jeunesse, la promotion de la santé, les valeurs de la République, l'égalité, ...

Le compte-rendu des concertations est annexé au présent contrat.

c. Apports de l'évaluation du contrat de ville précédent

Le contrat de ville précédent a fait l'objet d'une évaluation partenariale en 2022.

Cette dernière soulignait des points de forces mais aussi d'amélioration.

Forces	Points d'amélioration
- Coordination du contrat bien assurée par l'alliance préfecture – Bourges Plus – Ville de Bourges	- Meilleure mobilisation et suivi des politiques de droit commun
- Tissu d'acteurs fortement mobilisés autour de la mise en œuvre du contrat	- Mise en œuvre du contrat associant davantage l'ensemble des signataires
- Des moyens spécifiques (crédits renforcés de l'Etat et des collectivités, mesures fiscales, ...) importants et reconnus par les acteurs	- Définition et suivi d'indicateurs d'évaluation contrat
- Un pilotage opérationnel des dispositifs thématiques (GUSP, CLSPD, cité éducative, ...)	- Sécurisation des soutiens aux acteurs (pluri-annualité, articulation des calendriers d'appels à projets, ...)
	- Adaptation des formes de présence, d'aller au-devant des publics, ...
	- Renforcement de la réponse à certains besoins sur le quartier du Val d'Auron : continuité éducative, accompagnement des familles allophones, ...

Le rapport complet d'évaluation est annexé au présent contrat.

Ces enseignements locaux ont contribué à la démarche nationale d'évaluation des contrats de ville « loi Lamy ».

Le plan « Quartiers 2030 » apporte un certain nombre de réponses à ces axes d'amélioration identifiés avec les acteurs des territoires, notamment en termes de prise en compte des enjeux locaux, de mobilisation renforcée du droit commun et de sécurisation des financements des associations.

3. Orientations et objectifs

a. Ambitions transversales

Le contrat de ville de Bourges, tenant compte de l'environnement dans lequel s'insèrent les quartiers prioritaires, affirme des ambitions transversales particulières. Ce sont des leviers prioritaires qui permettent de transformer en profondeur la vie des habitants des quartiers prioritaires. Cette transformation est portée en premier lieu par les politiques publiques de droit commun déployées par leurs opérateurs, auxquelles s'ajoutent les actions spécifiques répondant aux enjeux définis dans ce contrat de ville.

Jeunesse

Les quartiers prioritaires de Bourges ont une population particulièrement jeune par rapport à Bourges et son agglomération. Favoriser l'épanouissement, l'émancipation, individuelle et collective, et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes est central pour l'avenir de l'ensemble du territoire. Pour cela, il est nécessaire de s'attaquer à l'ensemble des barrières qui empêchent une partie de la jeunesse d'être réellement libre sans ses choix de parcours. Cela passe en premier lieu par la réussite éducative mais aussi par l'ouverture culturelle, la capacité à prendre la parole et à être écoutée, ou par l'amélioration de leur accès à la santé. Pour cela, la mobilisation coordonnée des acteurs publics et associatifs est indispensable. Avec la cité éducative de Bourges Nord, la volonté de construire une alliance éducative est précurseur de ce qui peut être fait dans d'autres domaines, comme par exemple sur celui de la prévention.

République dans tous les espaces et temps

Pour faire face au sentiment de relégation, le contrat de ville s'appuie sur l'idée qu'il n'y a pas de citoyen de seconde zone et affirme l'égalité des droits : par la présence des services publics et à destination des habitants, par l'affirmation de l'accès aux droits pour toutes et tous, sans discrimination, par la reconnaissance de la place de chacune et de chacun dans la République.

Culture

L'histoire contemporaine de Bourges est singulièrement liée à une forte ambition culturelle : de la construction de la première Maison de la Culture jusqu'au titre de Capitale européenne de la culture. Une ambition intimement liée avec une ambition démocratique : permettre à chacun d'accéder à l'ensemble des œuvres culturelles mais aussi d'être acteur et créateur de culture. Le contrat de ville de Bourges place la culture comme un des piliers fondamentaux de la cohésion et du lien social, en s'appuyant sur les nombreux acteurs culturels présents sur le territoire de Bourges et de son agglomération.

Transitions

Le changement climatique est une réalité qui touche souvent en premier lieu les populations les plus vulnérables. C'est pour cela qu'il est nécessaire que transition écologique aille de pair avec la réduction des inégalités sociales et l'amélioration de la vie des habitants des quartiers prioritaires. Le contrat de ville vise notamment à accompagner l'évolution des modes de vie à partir des besoins et des réalités des habitants des quartiers et à s'appuyer sur leurs compétences et leurs savoir-faire. Il met aussi au

cœur de la rénovation urbaine la lutte contre la précarité énergétique et intègre celle contre le réchauffement climatique dans l'ensemble de ses aménagements.

Santé

La santé est très fortement impactée par l'accumulation des inégalités et le cadre de vie dans les quartiers prioritaires. D'autant que si le déficit d'accès aux professionnels de santé est une problématique nationale, elle s'exprime avec acuité dans les QPV. Suivant les définitions de l'Organisation Mondiale de la Santé, le contrat de ville veut avoir une approche globale qui touche l'ensemble des déterminants de santé. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé. Dans celui des politiques éducatives et en direction de la jeunesse, en lien avec le Contrat local de santé, la prévention en santé et en santé mentale sera particulièrement soutenue, notamment au regard des besoins remontés par les acteurs et les habitants.

Egalité, lutte contre les discriminations et contre toutes les formes de violence

Une attention particulière sera portée dans chaque axe du contrat à la prise en compte de l'égalité femme-homme, à la lutte contre les discriminations et contre les violences. Chaque acteur du contrat, en sa qualité, participera à cette exigence de justice.

b. Orientations

Partager ces ambitions, c'est tenter de répondre à 4 enjeux :

- 1. Des quartiers avec une qualité de vie résidentielle**
- 2. Des quartiers d'émancipation**
- 3. Des quartiers solidaires et protecteurs**
- 4. Des quartiers pour le plein emploi et l'activité économique**

Ces enjeux se déclinent en orientations opérationnelles.

La gouvernance du contrat pourra, lors des temps annuels de pilotage, préciser et compléter tant que de besoin ces grandes orientations et en tenant compte des évolutions des politiques publiques portées par chaque signataire.

1.

Des quartiers avec une qualité de vie résidentielle

« Bien vivre dans son quartier, sa ville »

Enjeux

Le diagnostic, notamment au travers des concertations citoyennes et d'acteurs, a mis en exergue l'attachement des habitants à leur quartier et des attentes fortes en termes d'environnement, de logement ou de tranquillité.

L'engagement partagé des acteurs doit favoriser l'amélioration du cadre de vie pour les 9 700 habitants des quartiers prioritaires de Bourges.

Les chiffres clés

9 700 habitants dans les quartiers prioritaires (15% des habitants de Bourges)

5 718 logements sociaux

Entre 25% (Val d'Auron) et 38% (Bourges Nord) des ménages sans voiture

Orientations principales

- 1.1. Poursuivre la dynamique de renouvellement urbain et de rénovation du parc de logements
- 1.2. Soutenir la qualité de vie résidentielle par les politiques de gestion de proximité
- 1.3. Favoriser la mixité sociale
- 1.4. Lever les freins à la mobilité
- 1.5. Développer les actions de prévention en faveur de la tranquillité/sécurité

1.1. Poursuivre la dynamique de renouvellement urbain et de rénovation du parc de logements

Objectifs

Améliorer le cadre de vie des habitants et le confort du parc de logements
Adapter l'habitat et les espaces publics au changement climatique

Priorités

Déployer et achever le plan de rénovation urbaine de Bourges Nord
Etudier et anticiper les besoins de renouvellement du quartier du Val d'Auron à moyen terme

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus, organismes HLM
Etat – ANRU, Action Logement, Banque des Territoires
Conseil Régional, Conseil Départemental, ALEC 18

Eléments de suivi

Revue de projet NPNRU

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
NPNRU Bourges Nord	A poursuivre	X	
Accompagnement à l'usage des logements et sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie	A développer	X	X
Etude : préfiguration d'un schéma de renouvellement urbain	A initier		X
Végétalisation, renaturation, ilots de fraîcheurs, jardins en pieds d'immeuble / balcons / compostage	A développer	X	X
Intégration de la démarche « urbanisme favorable à la santé »	A développer	X	X

1.2. Soutenir la qualité de vie résidentielle par les politiques de gestion de proximité

Objectifs

Améliorer le cadre de vie :

- Entretien, aménagements aux abords des logements sociaux, circulations, stationnement, signalétique, espaces de convivialité, propreté (déchets/encombrants ...), compostage,
- Vie de quartier, appropriation des espaces.

Priorités

Poursuivre la coordination des acteurs via la gestion urbaine et sociale de proximité

Soutenir et améliorer la qualité de service dans le parc social

NPNRU : limiter les nuisances, garantir la continuité de services, maintenir le lien avec les habitants, soutenir les dynamiques / initiatives des acteurs et habitants

Principaux partenaires en compétence

Bourges Plus, Ville de Bourges, bailleurs sociaux
Etat, Associations, Conseils Citoyens, CCAS (centres sociaux)

Eléments de suivi

Bilans annuels GUSP & TFPB
Enquête satisfaction HLM

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Diagnostic en marchant GUSP / actions de médiation NPNRU (concertation, information, projets pédagogiques...)	A poursuivre	X	X
Nouvelle convention GUSP 2025-2030 / articulation avec la TFPB	A initier	X	X
Nouvelle convention d'utilisation de l'abattement TFPB HLM 2025-2030	A poursuivre	X	X
Mobilisation des Conseillers en Environnement Intérieur (ARS, MF)	A développer	X	X
Sensibilisation aux gestes éco-citoyens	A développer	X	X

1.3. Favoriser la mixité sociale

Objectifs

Soutenir la cohésion sociale et favoriser l'égalité des chances

Faire des quartiers prioritaires des quartiers de destination

Priorités

Proposer une offre diversifiée et développer la vocation généraliste des parcs de logement

Favoriser la mixité de rencontre par les équipements de quartier (écoles, équipements sportifs, ...)

Valoriser l'image des quartiers prioritaires

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus, bailleurs sociaux, Action logement
Education nationale, Etat, ANRU, Conseil Régional

Eléments de suivi

Données INSEE, CIA & OPLS
Indicateur IPS (éducation n.)

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Nouvelle offre de logements (NPNRU)	A poursuivre	X	
Plan écoles / carte scolaire	A poursuivre	X	X
Convention intercommunale d'attribution	A poursuivre	X	X
Projets sur la mémoire des quartiers en renouvellement urbain	A poursuivre	X	

1.4. Lever les freins à la mobilité

Objectifs

Favoriser les modes de déplacement actifs

Relier les quartiers à la Ville et permettre l'accès des habitants à l'emploi et aux services

Priorités

Adapter l'offre de transports en commun pour favoriser leur utilisation

Soutenir financièrement et accompagner les habitants pour favoriser leur mobilité

Adapter l'urbanisme aux nouveaux modes de déplacement, décroiser les quartiers prioritaires

Principaux partenaires en compétence

Bourges Plus, Ville de Bourges

Agglobus, Conseil régional

Éléments de suivi

NPNRU Bourges-Nord, Plan vélo communal et interco., statistiques Agglobus

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Nouveau réseau de transports : BHNS, adaptation de l'offre	A poursuivre	X	X
NPNRU Bourges Nord	A poursuivre	X	
Liaisons douces	A poursuivre	X	X
Mise en valeur des sentes du Val d'Auron	A développer		X
Accompagnement aux usages	A développer	X	X

1.5. Développer les actions de prévention en faveur de la tranquillité / sécurité

Objectifs :

Investir l'espace public afin que les habitants se le réapproprient

Communiquer davantage sur l'impact des incivilités sur le quotidien, ce qui est fait pour y pallier

Poursuivre le travail de veille et de rapprochement police / population

Priorités :

Diminuer les dégradations, les incivilités, les occupations conflictuelles sur les espaces publics et les espaces communs du parc social

Avoir une présence d'acteurs dans l'espace public, avoir des référents sur les résidences

Organiser des actions de proximité sur l'espace public

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Etat, Bourges Plus, Conseil départemental, bailleurs sociaux, DSDEN, acteurs de la prévention et de la médiation, Police nationale et municipale

Éléments de suivi

CLSPD
GUSP

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Développement d'un réseau des acteurs de la prévention et d'actions d'aller vers / diagnostic nocturne	A développer	X	X
Prévention des troubles résidentiels par les bailleurs sociaux	A poursuivre	X	X
Collectif de réponses partagées CLSPD et création d'outils de sensibilisation	A poursuivre	X	X
Police Municipale (îlotiers)	A poursuivre	X	X
Rapprochement police-population (DCPP)	A poursuivre	X	X

2.

Des quartiers d'émancipation

« *Grandir, se construire, s'épanouir, à tout âge* »

Enjeux

Les concertations d'acteurs ont souligné l'importance de l'éducation et de l'émancipation comme levier de réduction des inégalités :

- par la scolarisation et la réussite éducative,
- par l'accès à différentes formes d'apprentissage et de savoirs en tout temps et en tout lieu,
- par la pratique d'activités sociales, sportives ou culturelles à tout âge.

La consolidation des coopérations entre acteurs (école, collectivités, institutions, associations, habitants, parents, ...) doit notamment favoriser un maillage de réponses coordonnées au profit de la continuité éducative.

Les chiffres clés

Indice jeunesse nettement supérieur au reste du territoire
(1,3 à Bourges Nord et 1,9 au Val d'Auron)

50% de familles monoparentales

Taux de scolarisation des 15-17 ans à Bourges Nord inférieur au reste du territoire

Durant le précédent contrat : + de 75 % des crédits spécifiques mobilisés sur le pilier cohésion sociale (éducation, sport, culture) dans le cadre des programmations annuelles

Orientations principales

- 2.1. Placer les habitants en situation d'acteurs culturels
- 2.2. Renforcer les alliances d'acteurs et soutenir les démarches de continuité éducative
- 2.3. Développer une approche de prévention globale à destination des jeunes
- 2.4. Accompagner la pratique sportive régulière pour tous
- 2.5. Soutenir l'engagement, la participation et le pouvoir d'agir

2.1. Placer les habitants en situation d'acteurs culturels

Objectifs

Développer l'accès à la culture sous toutes ses formes, au sein des quartiers et en dehors
Appuyer l'enfant-élève comme médiateur culturel auprès de sa famille (cité éducative)
Faire des habitants les acteurs de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028

Priorités

Accompagner les habitants pour se saisir de l'importante offre culturelle de territoire
Développer les événements culturels fédérateurs
Favoriser la participation active des structures de quartier au projet BCEC 2028

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus, Etat – DRAC, DSDEN,
Conseil régional, Conseil départemental, associations

Eléments de suivi

Nombre d'actions en EAJE,
structures jeunesse et écoles,

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Gestion partenariale du Hublot et renouveau de la friche AXEREAL	A développer	X	
Sorties culture familiales/collectives	A développer	X	X
Création culturelle au sein des quartiers : résidences d'artistes, ...	A développer	X	X
Organisation d'événements culturels au cœur des quartiers prioritaires	A développer	X	X
Inscription de structures de quartier à la programmation BCEC 2028	A développer	X	X

2.2. Renforcer les alliances d'acteurs et soutenir les démarches de continuité éducative

Objectifs

Favoriser l'égalité des chances en matière de réussite éducative et scolaire
Poursuivre les politiques en faveur de la coéducation et de l'appui aux parents
Lutter contre le décrochage scolaire, augmenter l'espérance d'étude des élèves

Priorités

Consolider les alliances éducatives de territoire
Développer les actions éducatives sur l'ensemble des temps de vie des élèves et des jeunes
Conforter et harmoniser l'offre de réussite éducative sur les 2 quartiers (PRE, CLAS, ...)

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus,
Education nationale, Etat, CAF, Conseil départemental

Eléments de suivi

Nombre de suivi PRE, CLAS
Bilan de cité éducative

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Label « Cité éducative » renouvelé	A développer	X	X
Pérennisation du Programme de Réussite Educative	A développer	X	X
Création d'un accompagnement à la scolarité « collège » au Val d'Auron	A initier		X
Ouverture d'un atelier Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Elèves au Val d'Auron	A initier		X

2.3. Développer une approche de prévention globale à destination des jeunes

Objectifs
Renforcer une approche inter-partenariale des politiques de prévention à destination des jeunes
Prévenir les situations de ruptures : sociales, familiales, scolaires, en matière de santé

Priorités
Mieux coordonner l'action de l'ensemble des acteurs en compétence
Développer les présences de proximité (travailleurs hors les murs, structures de proximité, ...)

Principaux partenaires en compétence Ville de Bourges, Conseil départemental Bourges Plus, Etat CAF, ARS, Mission locale, EPIDE	Eléments de suivi Nombre de jeunes suivis par le réseau Nombre de postes
---	---

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Création et animation d'un réseau des acteurs de prévention jeunesse	A développer	X	X
Refonte de l'offre de services « jeunesse » Ville de Bourges	A développer	X	X
Pérennisation du service public de la prévention spécialisée	A poursuivre	X	X
Consolidation de l'offre de médiateurs	A poursuivre	X	X

2.4. Accompagner la pratique sportive régulière pour tous

Objectifs
Développer la pratique régulière d'une activité physique comme levier d'émancipation, d'ouverture sociale, de santé, ...
Favoriser la pratique sportive des femmes

Priorités
Lever les freins (financiers, de mobilité, discrimination, ...) à la pratique régulière
Mieux intégrer les clubs sportifs dans le réseau des acteurs de la politique de la ville

Principaux partenaires en compétence Ville de Bourges, DSDEN – SDJES Etat, ARS Conseil départemental, Conseil régional	Eléments de suivi Actions sportives déployées Nombre de licenciés et d'adhérents
--	---

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Pratique libre / semi-encadrée	A développer	X	X
Actions socio-sportives (stages, ...)	A développer	X	X
Aide à la licence / adhésion	A poursuivre	X	X

2.5. Soutenir l'engagement, la participation et le pouvoir d'agir

Objectifs

Favoriser l'engagement de tous, à tout âge, dans la vie de son quartier, de sa ville, de son pays
Valoriser les différentes formes d'engagement : citoyen, associatif, ...

Priorités

Accompagner le renouvellement puis le travail des conseils citoyens
Faciliter, pour les habitants, l'émergence et la réalisation de projets
Impulser, dès le plus jeune âge, une dynamique d'engagement : au sein des écoles, dans les clubs sportifs, ...

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus, Etat
Conseil départemental, conseil régional
DSDEN, écoles et établissements scolaires

Éléments de suivi

Bilan du conseil citoyen
Bilan des « ruches de quartier »

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Renouvellement des conseils citoyens	A initier	X	X
Fonds de participation des habitants : création d'un règlement	A initier	X	X
Actions de valorisation de l'engagement	A développer	X	X
Participation aux « ruches de quartier » par les habitants des QPV	A développer	X	X
Information et promotion du Service National Universel	A poursuivre	X	X
Information et promotion du Service Civique	A poursuivre	X	X

3.

Des quartiers solidaires et protecteurs

« Accéder aux services, être accompagnés »

Enjeux

Le diagnostic et les données socio-démographiques du diagnostic ont rappelé la vulnérabilité économique ou sociale d'une part importante des habitants des quartiers prioritaires de Bourges. Une situation renforcée au lendemain de la crise sanitaire du COVID-19.

Les concertations citoyennes ont réaffirmé l'aspiration forte des habitants à pouvoir accéder, en proximité, aux services essentiels à leurs parcours et projets : services publics, structures d'aide et d'entraide, offres de santé, espaces de lien social et de vie associative.

Il conviendra tant de développer l'offre globale de services de proximité, sur la santé par exemple, que de permettre aux habitants d'accéder facilement à l'information sur leurs droits, en levant des barrières qui font obstacle à l'égalité d'accès.

Par le soutien aux services d'accompagnement, par l'attention portée à l'accès aux droits, une attention particulière sera apportée à l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Les chiffres clés

- Entre un tiers et la moitié de la population des QPV sous le seuil de pauvreté.
- Près de 40% de la population immigrée de Bourges vit en QPV
- La part des ménages couverts par les minimas sociaux est 2 fois plus importante par rapport à Bourges.
- Entre 28% (Val d'Auron) et 36% (Bourges-Nord) des habitants sont couverts par la Complémentaire santé solidaire.

Orientations principales

- 3.1. Sécuriser l'accès aux droits par l'offre de services publics de proximité
- 3.2. Lutter contre les discriminations et pour l'égalité des droits
- 3.3. Soutenir la vie associative de proximité
- 3.4. Développer l'offre de prévention et de soins
- 3.5. Favoriser l'accès à une alimentation de qualité

3.1. Sécuriser l'accès aux droits par l'offre de services publics de proximité

Objectifs

Faciliter l'information et le recours à l'offre de services publics
Accompagner le travail en réseau de l'ensemble de l'offre de services publics et au public

Priorités

Bourges Nord NPNRU : renouvellement partiel de l'offre de locaux accueillant les services
Sur les deux territoires : préserver l'offre de médiateurs sociaux
Coordonner la communication entre les institutions et s'appuyer sur les lieux de vie
Consolider l'offre d'accompagnement et de médiation numérique

Principaux partenaires en compétence

Bourges Plus, Ville de Bourges, CCAS, Etat – ANCT – ANRU, CAF, ARS, Conseil départemental, Bailleurs sociaux, Conseil régional

Éléments de suivi

Cartographie des services

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Futur pôle animation sociale et vie associative	A développer	X	
Futur pôle culture et citoyenneté	A développer	X	
Pérennisation des postes de médiateurs sociaux	A développer	X	X
Pérennisation de postes d'accueil/appui numérique	A développer	X	X
Conforter France Services	A poursuivre	X	X

3.2. Lutter contre les discriminations et pour l'égalité des droits

Objectifs

Permettre à chaque habitant de trouver sa place dans la cité quel que soit son genre, son origine et son orientation sexuelle
Favoriser l'interconnaissance et en finir avec les stéréotypes
Lutter contre les violences, notamment intra-familiales

Priorités

Favoriser la mixité sur l'ensemble des temps sociaux et dans l'ensemble des lieux
Accompagner les professionnels : connaissance des dispositifs, médiation interculturelle, ...
Renforcer les actions d'éducation et de prévention
Garantir l'accès facilité au réseau partenarial de lutte contre les violences

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus, Conseil départemental
Etat, DILCRAH, DSDEN

Éléments de suivi

Bilan CORAH, bilan DDFE, ...

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Pérennisation d'une médiation « accès aux services des publics migrants »	A poursuivre	X	X
Formation et médiation interculturelle	A développer	X	X
Actions culturelles et citoyennes	A développer	X	X
Actions de prévention et d'éducation : égalité, lutte contre les discriminations, ...	A poursuivre	X	X

3.3. Soutenir la vie associative de proximité

Objectifs

Accompagner les associations dans leur rôle de lien social et de réponses aux besoins sociaux
Faciliter le développement de projets et les mises en réseau (inter-associations)

Priorités

Sécuriser la pérennité des présences associatives : financement, locaux, ...
Animer le réseau associatif (appui, coordination, formation, ...)

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus, Etat, Conseil départemental
DSDEN – SDJES, CDDVA, Bailleurs sociaux

Éléments de suivi

Statistiques des bénéficiaires
d'actions, Bilan TFPB

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Coordination autonome des acteurs	A poursuivre	X	X
Animation renforcée du réseau par l'équipe contrat de ville	A développer	X	X
Charte de coopération inter associatives	A développer	X	X
Mobilisation de locaux associatifs par l'abattement TFPB et le NPNRU	A développer	X	X
Conventions pluriannuelles de financement	A initier	X	X

3.4. Développer l'offre de prévention et de soins

Objectifs

Lutter contre les inégalités d'accès à la santé
Lever les freins de santé à la réussite éducative, à l'insertion sociale ou professionnelle

Priorités

Conforter les actions de prévention
Accompagner le développement de l'offre de soins

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus
Etat – ARS, DSDEN, MILDECA
Conseil départemental, Conseil régional, CPAM

Éléments de suivi

Bilans du CLS, fréquentation
centre de santé

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Contrat local de santé 2025-2030	A développer	X	X
Nouveau centre de santé municipal	A développer	X	
Urbanisme favorable à la santé	A développer	X	X
Offre de logements de coordination et de lits halte soin santé	A poursuivre	X	X
Actions de prévention des conduites addictives	A développer	X	X

3.5. Favoriser l'accès à une alimentation de qualité

Objectifs

Promouvoir la santé par l'alimentation et l'activité physique
Soutenir l'accessibilité, notamment économique, à une alimentation de qualité

Priorités

Conforter l'accès aux connaissances alimentaires nécessaires pour faire des choix informés, et notamment les actions de promotion de l'alimentation biologique ou locale
Réorienter, à tout âge, les habitudes alimentaires vers une alimentation équilibrée, durable et de qualité
Soutenir l'aide alimentaire, les épiceries solidaires et sociales

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus
Etat, ARS, CAF, CPAM, Conseil régional, Conseil départemental

Éléments de suivi

Bilan des actions

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Ateliers de cuisine	A poursuivre	X	X
Pérennisation des épiceries solidaires	A poursuivre	X	X
Jardins partagés	A développer	X	X

4.

Des quartiers pour le plein emploi et l'activité économique

« Accéder à l'emploi, entreprendre, créer, soutenir l'offre de services et de commerces »

Enjeux

Les taux de chômage des quartiers prioritaires demeurent deux fois ceux de Bourges et de l'ensemble de l'intercommunalité.

Le diagnostic qualitatif a mis en avant la persistance de freins à l'accès à l'emploi ou l'activité : faible niveau de qualification, contraintes familiales (monoparentalité importante avec des contraintes de garde d'enfants, ...), maîtrise de la langue française ou de savoirs de base pour certaines populations. Autant de freins qui ne permettent pas aux populations de bénéficier d'offres d'emplois ou de s'inscrire dans une démarche de création d'activités.

Par ailleurs si la microentreprise a favorisé le nombre de créations d'établissements les enjeux d'une pérennisation d'activités et de créations d'emploi dans les quartiers perdurent.

Les chiffres clés

Taux d'activités des quartiers nettement inférieurs à la moyenne du territoire (3 à 18% d'écart)

Taux de chômage des 15-64 ans nettement supérieurs à la moyenne du territoire (11 à 22 % d'écart)

Taux de pauvreté :

* 1 personne sur 2 est pauvre, à Bourges Nord

* 1 personne sur 3 est pauvre, à Bourges Val d'Auron

Orientations principales

4.1. Accroître les qualifications des habitants

4.2. Lever les freins à la formation et à l'emploi

4.3. Consolider l'organisation des acteurs du service public de l'emploi en proximité

4.4. Accompagner la création d'activités pérennes

4.1. Accroître les qualifications des habitants

Objectifs

Favoriser l'accès aux emplois qualifiés et pérennes disponibles sur le bassin de l'agglomération.
Permettre l'insertion sociale et professionnelle des personnes plus vulnérables

Priorités

Garantir un accès des habitants des QPV à la formation professionnelle
Accroître l'espérance d'études des 16-25 ans jusqu'à l'enseignement supérieur
Généraliser l'acquisition des savoirs de base

Principaux partenaires en compétence

Etat, Ville de Bourges, Bourges Plus, France travail, Education nationale, Bailleurs sociaux
Conseil départemental, Conseil régional
Mission locale, CCI, CMA, Organismes de formation, EPIDE

Éléments de suivi

Cité éducative
Plan régional des formations

Focus actions (exemples)

Descriptif	Existant / A développer	Bourges Nord	Val d'Auron
Offre de formation savoirs fondamentaux et compétences transverses (dont FLE, PRF, ...)	A poursuivre	X	X
Clauses d'insertion	A développer	X	X
Information / découverte des formations existantes	A développer	X	X

4.2. Lever les freins à la formation et à l'emploi

Objectifs

Favoriser l'entrée et éviter les ruptures dans les parcours de formation et d'insertion professionnelle
Favoriser les accompagnements globaux et coordonnés

Priorités

Développer une offre de services sur la mobilité et la garde d'enfants
Soutenir les dispositifs d'accompagnement et leur coordination
Mise en œuvre du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Principaux partenaires en compétence

Ville de Bourges, Bourges Plus, France travail, CCAS, CAF, Conseil départemental, Conseil régional, Mission locale, Acteurs sociaux, organismes de formation, ARS, CCI, CMA, EPIDE

Éléments de suivi

Plan régional de formation
Réseau local pour l'emploi

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Médiations emploi	A poursuivre	X	X
Tutorat/mentorat	A développer	X	X
Plateforme mobilité	A poursuivre	X	X
Modes de garde d'enfants avec horaires aménagés	A initier	X	X
Contrat territorial d'accueil et d'intégration du public primo-arrivant	A poursuivre	X	X
Soutien à l'entreprise à but d'emploi	A poursuivre	X	

4.3. Consolider l'organisation des acteurs du service public de l'emploi en proximité

Objectifs

Consolider l'organisation des acteurs de l'emploi, au profit des habitants des QPV
S'appuyer, prioritairement, sur les dispositifs et organisations de droit commun

Priorités

Déploiement de France Travail et mise en place de la nouvelle gouvernance locale
Mise en œuvre du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

Principaux partenaires en compétence

Etat, Bourges Plus, France travail,
Conseil régional, Conseil départemental
Mission locale, Acteurs associatifs de l'emploi

Eléments de suivi

Réseau local pour l'emploi

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
Installation du réseau local pour l'emploi (France Travail)	A initier	X	X
Pérennisation des missions de médiation emploi	A poursuivre	X	X
Pacte plein emploi QPV (en relai des cités de l'emploi)	A initier	X	X
Pérennisation du Comité local pour l'emploi TZCLD	A poursuivre	X	
Présence Mission locale	A poursuivre	X	X

4.4. Accompagner la création d'activités pérennes

Objectifs

Soutenir la création d'activités et de services sur les quartiers prioritaires
Soutenir l'entrepreneuriat

Priorités

Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers
Accompagner et financer l'entrepreneuriat
Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

Principaux partenaires en compétence

Bourges Plus, Ville de Bourges, Etat
BPI France, Conseil régional, Conseil départemental
CCI, CMA, Associations

Eléments de suivi

Créations/pérennisation des établissements

Focus actions (exemples)

Descriptif	Déploiement	Bourges Nord	Val d'Auron
CitésLab Bourges	A poursuivre	X	X
Programme Entrepreneuriat Quartiers 2030	A développer	X	X
Requalification/développement de l'immobilier d'activité	A développer	X	X
Valorisation de l'écosystème ESS	A développer	X	X

4. Gouvernance

a. Pilotage et mise en œuvre

Pilotage

Le présent contrat est placé sous la coordination partagée du préfet du Cher, de la présidente de Bourges Plus et du maire de Bourges.

Les coordonnateurs sont garants de :

- L'animation du présent contrat et des engagements liés,
- La réunion, tant que de besoin, des instances de pilotage et de concertation du contrat,
- La production annuelle d'un bilan de mise en œuvre et le suivi des indicateurs de réalisation.

Un comité de pilotage est installé et constitué de l'ensemble des signataires du présent contrat et de représentants des conseils citoyens le cas échéant.

Il se réunit, a minima, une fois par an afin de :

- Suivre l'avancée du contrat de ville à partir d'un calendrier partagé par les signataires,
- Actualiser le diagnostic de territoire par une veille partagée,
- Piloter, orienter et prioriser le déploiement des actions du contrat au regard de l'analyse des besoins ou des évolutions constatées sur le territoire,
- Coordonner les actions des différents acteurs et partenaires, notamment autour des éventuels appels à projets entre l'Etat et les collectivités et financeurs,
- Suivre la mobilisation des moyens de droits communs et des moyens spécifiques.

Instances opérationnelles thématiques

Pour mettre en œuvre les actions du présent contrat, des instances de conduite opérationnelle, par dispositif, par problématique ou par projet seront nécessaires. Elles favoriseront notamment le partage d'informations et d'expertise ainsi que les actions de coopération inter-acteurs.

Ces instances opérationnelles de travail pourront :

- S'appuyer sur, autant que possible, sur les espaces de coopération déjà existants dans une logique de mobilisation prioritaire du droit commun : groupes Conseil Local de Sécurité PD, GUSP, CLS, CORAH, CLAS,...
- À défaut, être initiées et pilotées directement par les coordonnateurs du contrat.

En vue de favoriser l'implication des acteurs de la Politique de la Ville, ces instances opérationnelles pourront être co-pilotées avec tout acteur en compétence.

Réunions partenariales annuelles

Au-delà du dialogue continu entretenu toute l'année entre les acteurs du contrat et les coordonnateurs, **a minima un atelier annuel de travail sera organisé avec l'ensemble des partenaires.**

Ces réunions auront pour objet de :

- Partager l'état de mise en œuvre du contrat (bilan, évaluation continue, ...),
- Entretenir la connaissance partagée du besoin des habitants en recueillant les éléments de veille ou d'alerte remontés par les acteurs,
- Proposer des pistes d'amélioration à la mise en œuvre du travail (thématiques, méthode, ...),
- Préparer les comités de pilotage mobilisant l'ensemble des signataires.

Suivi annuel

Un rapport annuel permettra de rendre compte de l'évolution de la situation des quartiers prioritaires et du déploiement des orientations du contrat de ville. Il sera présenté en comité de pilotage. Pour réaliser ce rapport, un dispositif d'observation pourra être préfiguré en lien avec les services d'études urbaines (observatoire urbain, INSEE, services de l'Etat, ...) et les acteurs du contrat.

b. Participation citoyenne

Une participation citoyenne active permet d'accompagner les signataires et acteurs institutionnels dans la mise en œuvre du présent contrat.

Cette participation citoyenne sera recherchée au travers de :

1° la constitution de conseils citoyens, tels que prévu à l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, participant à la gouvernance du présent contrat :

Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Pour mener à bien ses travaux, le conseil pourra s'appuyer sur l'accès à un local ou espace de réunion mis à disposition par Bourges Plus ou la Ville de Bourges (sous des conditions à fixer par ces derniers).

2° l'aide à l'émergence d'actions d'habitants :

*Via la démarche « ruches de quartiers » animée par la Ville de Bourges,

*Via l'accompagnement des habitants par l'équipe d'ingénierie du contrat de ville de Bourges Plus.

3° le soutien financier à la réalisation de ces projets :

* via le financement « ruches de quartiers », sous l'animation de la Ville de Bourges, le cas échéant,

* via des demandes de financement auprès des collectivités locales (droit commun),

* via des demandes de financements dans le cadre des appels à projets annuels du contrat de ville (ou des dispositifs liés le cas échéant : cité éducative, ...),

* via le Fonds de Participation des Habitants du contrat de ville.

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) vise à :

- Favoriser la participation des habitants des quartiers à la vie locale ;
- Valoriser les dynamiques locales portées par des groupes d'habitants ;
- Encourager l'engagement citoyen des habitants ;
- Améliorer le lien social et le vivre ensemble au sein d'un territoire.

Ce dispositif regroupe des actions à faible coût financier, menées au niveau local par de jeunes associations ou des groupes d'habitants permettant la réalisation d'un projet d'intérêt collectif dans les quartiers prioritaires. Ce fonds est attribué au titre de la politique de la ville. Les contenus d'actions sont très variables : actions liées au vivre ensemble, animations et vie de quartier, ateliers socio-éducatifs ou culturels, actions liées à l'économie solidaire, etc...

Les principes du FPH sont de favoriser la souplesse et la réactivité pour soutenir les dynamiques participatives. Les formalités administratives sont allégées ; elles permettent à des porteurs de projets qui ne sont pas habitués aux démarches de demande de subvention de mieux les appréhender.

Le fonctionnement actuel du FPH

L'équipe du contrat de ville est sollicitée par le porteur de l'action qui rédige une fiche projet synthétique et établit un budget prévisionnel. Le projet est alors présenté au comité de gestion.

Aujourd'hui, le comité de gestion du FPH est composé de professionnels travaillant dans les quartiers et est animé par l'équipe opérationnelle du contrat de ville.

Le comité de gestion du FPH se réunit rapidement dès lors qu'un projet est déposé. Il rencontre le porteur, examine le dossier et émet un avis sur son intérêt pour le quartier et ses habitants. Il décide ensuite de la pertinence de l'action pour le quartier et de l'éventuel soutien financier à lui apporter. Si l'action est financée, le porteur fournit un bilan synthétique à l'issue de celle-ci. Le budget du FPH est actuellement alimenté par la Ville de Bourges et l'État (BOP 147) en fonction des disponibilités budgétaires annuelles. Pour les actions proposées, des cofinancements sont recherchés lors de l'établissement des budgets prévisionnels.

Si le FPH a été peu utilisé, un à deux projets par an en moyenne sur la durée du Contrat de Ville 2015-2022, **les acteurs souhaitent qu'il soit mieux connu**. La participation des conseillers citoyens pourrait apporter une nouvelle expertise au dispositif.

Dans le cadre de Contrat de Ville 2024-2030, la rédaction d'un règlement intérieur et la réalisation d'une communication ciblée sont des objectifs à mettre en œuvre à court terme.

c. Engagements partenariaux

Etat

L'Etat, représenté par monsieur le préfet du Cher, assurera, avec Bourges Plus et la ville de Bourges la coordination du présent contrat.

L'Etat mobilisera de manière prioritaire, l'ensemble de ses politiques ministérielles au profit des quartiers prioritaires (droit commun).

En complément, l'Etat mobilisera, chaque année et sous réserve de la loi de finances, les moyens renforcés du ministère chargé de la ville au bénéfice des quartiers prioritaires de Bourges et de ses habitants : subventions, aides à l'emploi (adulte-relais, FONJEP, ...). Ces dispositifs pourront être précisés par le Comité Interministériel des Villes.

De manière prioritaire, Quartiers 2030 prévoit un engagement de l'Etat pour la transition écologique, pour le plein emploi, pour les services publics et pour une politique de la ville renouvelée. Ce dernier axe prévoit le confortement et l'adaptation, le cas échéant, des modes de soutien aux acteurs : par le renouvellement de certaines dispositions fiscales, par le recours renforcé au conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les porteurs de projets, par la possibilité d'accompagner certains projets de dimension territoriale (QPV et hors QPV sur la base de projets encadrés), par le développement partenarial des fonds de participation citoyenne, ...

Ces mesures sont susceptibles d'évolution selon les éventuelles adaptations du cadre législatif et/ou des politiques gouvernementales.

Communauté d'agglomération Bourges Plus

Bourges Plus, représentée par madame la Présidente, assurera, avec l'Etat et la ville de Bourges la coordination du présent contrat.

Dans le cadre de sa politique de cohésion territoriale, Bourges Plus assure la compétence Politique de la Ville, en coopération étroite avec la Ville de Bourges. Sa mise en œuvre se traduit notamment par les actions de l'équipe d'animation du Contrat de Ville, qui est un des interlocuteurs privilégiés des acteurs institutionnels et associatifs de la Politique de la Ville.

En lien avec les orientations du Contrat de Ville, Bourges Plus :

- anime le Nouveau programme national de renouvellement urbain et le dispositif de Gestion urbaine et sociale de proximité ;
- impulse le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée.

Dans les quartiers prioritaires qui concentrent des fragilités et des difficultés sociales de tous ordres, Bourges Plus est attentive à ce que l'ensemble des politiques publiques dont elle a la charge s'applique effectivement, notamment sur les questions de mobilité, d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, de développement économique et d'accompagnement des 16-25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre de son budget annuel, Bourges Plus inscrira des moyens spécifiques pour financer des projets dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville, pour animer le Contrat de Ville au travers de postes dédiés, et pour le financement de la Maison du Projet.

Ville de Bourges

La Ville de Bourges, représentée par monsieur le Maire, assurera, avec l'Etat et Bourges Plus la coordination du présent contrat. Collectivité de proximité, la Ville de Bourges déploie des politiques publiques en direction de l'ensemble de la population et à tous les âges de la vie, dans un objectif de cohésion sociale.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Ville s'est dotée d'un Centre communal d'action sociale (CCAS). Le CCAS œuvre particulièrement dans les domaines des solidarités et du bien vieillir, de la petite enfance et des parentalités. En lien avec le Contrat de Ville, il développe son dispositif des 1000 premiers jours de l'enfant et participe à l'animation sociale des quartiers prioritaires.

Fortement impactée par la faible densité médicale et l'importante concurrence entre les territoires pour accueillir de nouveaux médecins, la Ville de Bourges se veut initiatrice, facilitatrice et actrice de projets santé, tel celui du centre municipal de santé aux Gibjoncs. La politique de santé de la Ville s'inscrit dans une démarche globale. Elle anime depuis plusieurs années un contrat local de la santé (CLS), qui verra son plan d'action renouvelé pour la période 2025-2030.

Ville d'art et de culture, Bourges est labellisée « 100% EAC » et a obtenu le titre de Capitale européenne de la culture 2028, auquel les acteurs et habitants des quartiers prioritaires doivent être pleinement associés.

Forte de sa volonté de développer une politique de coéducation, la Ville de Bourges a participé à la candidature à la labellisation Cité éducative en 2022. Dans le cadre du renouvellement de celle-ci, elle soutient notamment l'extension de la cité éducative sur le territoire du quartier prioritaire du Val d'Auron.

La Ville de Bourges porte une attention particulière à l'application des politiques de droit commun dans les quartiers prioritaires.

Dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville, la Ville de Bourges délibèrera afin de soutenir des projets associatifs. Elle s'engage par ailleurs à étudier la pérennisation du dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des bailleurs sociaux, dans le cadre d'un nouveau conventionnement.

Conseil régional Centre Val-de-Loire

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. Le présent article précise les compétences et priorités régionales qui rejoignent les actions qui seront engagées dans les Contrats de ville en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent donner lieu à une mobilisation de la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

Concernant les enjeux liés à « l'émancipation pour tous » :

En matière d'action éducative et du public jeune, la Région intervient pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote. Plus globalement, telle qu'exprimée et précisée dans le pacte régional des jeunes 2022-2028, la Région porte des ambitions et des actions en faveur de la jeunesse.

Concernant l'accès aux soins et à la santé, la Région favorise notamment le déploiement des structures d'exercice regroupé et s'investit dans le champ du salarié des professionnels de santé via le GIP Pro santé.

En matière de soutien aux actions culturelles et sportives, la Région encourage l'accès à la culture et l'exercice des droits culturels pour toutes et tous, le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

La Région agit pour l'égalité des chances notamment à travers des leviers en faveur de l'inclusion numérique.

Autour des enjeux liés au « plein emploi pour les habitants » :

Au titre de la compétence Formation Professionnelle, en faveur de la mobilisation des publics vers la formation, notamment les dispositifs de formation aux compétences de base et transversales, actions DEFI – Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives

En faveur du soutien à la création et au développement d'activités, à travers ses outils d'aide aux entreprises et de soutien aux projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises en articulation avec les EPCI.

Concernant l'économie sociale et solidaire, la Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la mobilité figure parmi un des freins à l'emploi pour lesquels la Région a des capacités d'action y compris dans ses quartiers : pour identifier et faciliter l'accès aux solutions de mobilité (conseils en mobilité, mobilités solidaires...), et pour encourager les mobilités douces et accompagner les dynamiques en faveur du report modal.

Autour d'enjeux liés à la « transition écologique et énergétique » :

La Région fait de lutte contre le changement climatique un axe majeur et transverse de ses politiques publiques. La Région est engagée notamment en faveur de la réduction des besoins énergétiques des logements et des bâtiments publics en soutenant des rénovations complètes permettant un réel gain énergétique. Le déploiement d'ENR est également favorisé par la Région.

L'amélioration du confort thermique des espaces publics constitue un axe prioritaire d'adaptation au changement climatique. Le recyclage du foncier constitue également un levier sur lequel la Région souhaite s'investir.

La Région peut accompagner des initiatives en faveur des circuits alimentaires de proximité et de l'économie circulaire.

La Région a fait du renouveau démocratique et de l'égalité entre les femmes et les hommes des marqueurs forts de son action et déploie des mesures en la matière.

Enfin, la Région, aux côtés de l'Etat soutient le centre de ressources Villes au carré pour ses actions de veille, expertise et conseils auprès des acteurs de la politique de la ville et constitue un relais avec les chefs de projets.

La Région interviendra dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional. Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande. A l'issue de l'instruction, la Commission permanente régionale sera sollicitée, seule compétente pour accorder l'attribution d'une aide régionale. Les montants de subventions régionales qui pourraient apparaître dans le présent Contrat seraient mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale. La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville.

La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021/2027 a défini des mesures qui ont vocation à s'inscrire dans les priorités identifiées dans les contrats de ville :

- En matière de développement économique et de médiation numérique
- En faveur de territoires résilients avec des leviers en faveur de la transition énergétique et écologique et la mobilité urbaine
- Pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, la création et reprise d'entreprises pour des publics vulnérables, la formation des demandeurs d'emplois et en particulier des jeunes
- L'accès aux soins

La Région s'engage à renforcer la connaissance de ces dispositifs auprès notamment des chefs de projet de la politique de la ville.

Conseil départemental du Cher

Le conseil départemental, s'il n'est pas financeur au titre des crédits spécifiques du contrat de ville de Bourges, est un coopérateur indispensable à la réussite globale du contrat, dans le cadre de ses missions de droit commun. En tant que chef de file de l'action sociale, à tous les âges de la vie, son rôle auprès des populations vulnérables est au cœur des actions à conduire pour la réussite des politiques d'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires de la Ville de Bourges. Ses compétences sont attendues sur tous les axes définis comme prioritaires par les partenaires du contrat.

Au regard des montants de crédits dédiés contractualisés par les partenaires financeurs, les crédits de droits communs apportés par le Département du Cher constituent un socle sur lequel repose un grand nombre d'actions portées par les acteurs du contrat. C'est une moyenne de 1,3 Millions d'euros qui sont versés par an.

Hors crédits contractualisés, le conseil départemental finance aussi des opérateurs ou des partenaires qui portent des compétences déléguées, des actions ou des dispositifs sur les territoires des QPV. Deux exemples peuvent être cités :

- L'équipe de prévention spécialisée qui intervient aujourd'hui au Val d'Auron, pour un montant de 300 K€ (en 2024)
 - La contribution au dispositif TZCLD, pour une participation à terme d'un montant annuel de 400 K€
- Enfin le département mobilise ses équipes pour l'accompagnement social des populations des QPV de Bourges que ce soit au titre de l'ASE, de la PMI, de la polyvalence de secteurs ou des accompagnements vers l'APA ou les prestations liées au handicap. Les moyens humains mobilisés peuvent être estimés (hors temps administratif) à 2,5 Millions d'euros.

Le temps du contrat sera cependant marqué pour le Département par 3 fortes évolutions.

1. Il est engagé dans un schéma unique des solidarités, une démarche concertée qui met les personnes concernées au cœur de la redéfinition de ses politiques publiques des solidarités. Le temps des transitions démographiques, numériques, et écologiques, est aussi celui de l'évolution de la demande et des besoins. Les partenaires de la politique de la Ville font partie du cercle d'acteurs qui contribuent à la concertation engagée. Présenté en assemblée départemental en décembre 2024, le schéma unique des solidarités proposera un nouveau cadre stratégique et de moyens.

2. L'engagement volontariste du conseil départemental du Cher dans la dynamique France Travail et la mise en œuvre d'un accompagnement rénové du RSA aura un impact fort sur les modalités et l'efficacité des actions conduites par l'opérateur France Travail et les équipes mobilisées par le département dès 2025, pour le retour à l'emploi notamment des ARSA. Au regard du nombre de personnes impactées, avec des

parcours améliorés fortement, et des reprises d'emploi augmentées, cette politique menée conjointement par l'opérateur France Travail et le Département sera un levier très fort pour les familles des QPV.

3. Enfin l'antenne de la MDAS de Bourges nord-Gibjoncs, actuellement située dans un immeuble à démolir en 2029 dans le cadre du PRU en cours, sera l'occasion, pour le Conseil départemental, de réfléchir avec ses partenaires à une relocalisation dans le même quartier, dans un projet qui reste à définir mais qui pourrait permettre le regroupement des deux équipes. Le travail avec l'ensemble des équipes « politique de la ville », ainsi que le concessionnaire choisi par la collectivité Maître d'ouvrage, est attendu pour faciliter la mise en œuvre de ce projet.

Direction académique des services de l'éducation nationale du Cher

Pour réaliser l'ambition d'égalité républicaine et limiter l'influence des origines sociales des élèves sur leurs performances, l'éducation nationale s'est engagée à dédoubler les classes de grande section de maternelle, de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire et à plafonner à 24 élèves par classe les élèves sur ces niveaux d'enseignements charnières, facilitant ainsi l'acquisition des savoirs fondamentaux. Pour mieux tenir compte des difficultés rencontrées par certaines structures scolaires situées en périmètre des secteurs d'implantation des réseaux d'éducation prioritaire mais présentant pour partie des critères similaires aux écoles REP ou REP+, la DSDEN va mettre en place un contrat local d'accompagnement (CLA) sur le secteur du Val d'Auron associant les écoles Jean Macé et Jules Ferry afin de fédérer les équipes autour d'un projet commun et de permettre aux parents d'élèves de mieux se saisir de l'offre sociale, éducative et culturelle de proximité.

Pour favoriser la continuité dans le temps et dans l'espace des actions en faveur de la jeunesse, sur le secteur nord de Bourges, ce sont l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et des membres de la communauté éducative de 20 structures scolaires qui concourent au renforcement de la coéducation et à la promotion de l'éducation artistique et culturelle par le biais des défis lancés au sein d'une Cité éducative. L'éducation nationale s'engage par ailleurs à contribuer à l'émergence d'un service public des vacances en déployant le programme des vacances apprenantes qui allie découverte et apprentissages de qualité.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, la DSDEN a initié, dans le cadre du conseil national de la refondation, une expérimentation sur trois ans afin d'offrir aux collégiens exclus temporairement de l'agglomération de Bourges une prise en charge éducative à forte valeur ajoutée. Elle systématisé le repérage des élèves décrocheurs et mobilise différents partenaires pour que soit apportée une réponse personnalisée dans le cadre du réseau FOQUALE (Formation Qualification Emploi).

Enfin, afin de promouvoir l'engagement, elle renforce l'implantation de jeunes adultes en mission de service civique dans les quartiers prioritaires de la ville et encourage l'inscription des jeunes au Service National Universel qui se décline en un séjour de cohésion et la réalisation d'une mission d'intérêt général.

Procureur de la république

1° Améliorer la tranquillité et la sécurité au quotidien des citoyens par le choix d'une politique pénale visant à lutter contre toutes les formes de violence. Cet engagement passe par la poursuite des engagements pris dans la cadre du contrat de sécurité intégrée signé avec la Préfecture du Cher et la ville de Bourges. Dans le cadre de ce dispositif, la justice s'engage à :

- Développer la diversité de l'offre des travaux d'intérêt général et des travaux non rémunérés ;
- Mener une action globale en matière de violence faites aux femmes (violences conjugales et intrafamiliales) : Améliorer la prise en charge des victimes et notamment faciliter le dépôt de plainte dans les structures de première prise en charge des victimes ;
- La mise en place d'une convention avec la mairie pour la mise en œuvre de mesures de justice pénale de proximité – rappel à l'ordre et transaction municipale (en cours d'élaboration)
- Sur la lutte contre les stupéfiants.

2° Le parquet de Bourges s'engage par sa présence à toutes les instances partenariales existantes visant à mettre en œuvre les actions concrètes de sa politique pénale au soutien des actions des autres partenaires au contrat de ville :

- Présence au CLSPD et participation aux diverses actions de cette instance ;
- Actions de lutte contre la radicalisation par le biais de réunions régulières en présence d'un assistant spécialisé en charge exclusivement des questions de radicalisation, de terrorisme et de criminalité organisée.

3° Le tribunal judiciaire travaille en collaboration avec le CDAD du Cher qui œuvre pour l'accès au droit et mène de multiples actions à destination des jeunes. Ce dernier a conclu un partenariat avec les services territoriaux de l'éducation nationale au vu de :

- L'accueil des visites pédagogiques dans les juridictions du Cher ;
- La reconstitution d'audiences en établissement ou en juridiction ;
- L'aide à la réalisation de film pédagogique ayant pour thème la justice ;
- La mise en œuvre du concours d'éloquence « 3 minutes pour convaincre » ouvert depuis 2 ans aux élèves de 4ème et de 3ème ;
- L'organisation de projections/débats sur le thème des discriminations, du harcèlement et de l'organisation de la justice ;
- L'organisation de « Journées justice et citoyenneté » à destination des élèves de CM1/CM2 et des collégiens.

Agence régionale de santé Centre Val-de-Loire

La lutte contre les inégalités sociales de santé est une priorité nationale. Dans ce cadre, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) de l'ARS CVL fait partie intégrante du Projet Régional de santé (PRS) 2023-2028. Pour faire reculer les inégalités de santé, le PRAPS s'appuie sur un partenariat entre les acteurs institutionnels, associatifs, collectivités territoriales, professionnels du champ sanitaire, social, médico-social et usagers. La transversalité et l'articulation des politiques publiques différentes mais néanmoins complémentaires sont socles de ce programme. La politique de la ville en fait partie et permet donc une mise en œuvre efficiente du PRAPS.

Pour faire reculer les inégalités, l'ARS Centre-Val de Loire confirme poursuivre et renforcer, avec l'ensemble des opérateurs de la prévention, du secteur social, du secteur médico-social, du secteur sanitaire, l'accompagnement des publics en quartier politique de la ville. Ce soutien s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de droit commun avec une attention particulière aux populations vulnérables.

Selon le principe de l'universalisme proportionné, l'ARS CVL soutient la mise en œuvre de dispositifs d'aller-vers, les actions de prévention, d'éducation la santé, de médiation en santé et le développement des outils de littératie en santé.

Les orientations du projet régional de santé s'inscrivent dans les ambitions du contrat de ville. Le développement des compétences psychosociales et une action précoce dès le plus jeune âge avec un accompagnement à la parentalité en lien avec les autres acteurs institutionnels sont à développer.

De par leur parfaite connaissance du territoire et du maillage avec les acteurs locaux, il est à noter que les Contrats Locaux de Santé, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et les Contrats Locaux de Santé Mentale ont un rôle à jouer afin d'orienter/adapter les actions santé des Contrats de Ville en fonction des besoins de la population pour améliorer l'accès aux soins mais aussi la santé dans sa globalité avec une approche prévention

CAF du Cher

La Caf s'engage à tenir compte de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans la priorisation des projets qu'elle soutient en faveur de l'accès aux droits et aux services, du développement des services aux familles et du renforcement des liens de proximité.

Elle apportera un soutien technique et financier renforcé pour les projets et services qui favoriseront le développement du service public de la petite enfance sur les QPV, qui constitue un enjeu majeur pour les Caf en ce qu'il contribue à soutenir le développement des enfants et l'insertion de leurs parents.

Le soutien de l'action des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale) sur les Qpv restera une priorité pour favoriser le lien social et le développement des projets de leurs habitants.

La Caf veillera à ce les projets et actions soutenus dans le cadre du contrat de ville soient articulés avec la convention territoriale globale (Ctg) signée entre la Caf et les collectivités locales, ainsi qu'avec le schéma départemental des services aux familles (Sdsf).

CPAM du Cher

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 conclue entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la CPAM du Cher a défini des orientations stratégiques en matières d'accès aux droits et aux soins à l'attention des publics fragiles.

En vertu des axes développés dans le contrat de ville de Bourges, la CPAM renforcera sa mobilisation dans la réduction des inégalités sociales de santé en :

- développant des actions qui facilitent l'accès aux droits avec la mission d'accompagnement en santé (MISAS) et le renforcement des partenariats locaux par :
 - o des démarches proactives d'accès aux droits pour identifier les besoins d'accès à la complémentaire santé solidaire
 - o la poursuite de l'inclusion numérique avec les France Services
 - o l'accompagnement des jeunes en difficulté ou en rupture de droits
 - o la mise en place de parcours coordonnés CAF/CPAM face aux situations de précarité (perte d'un proche, séparation, futurs parents)
- mettant en œuvre des programmes « aller vers » en matière de prévention et d'accompagnement en santé : dépistages organisés des cancers, dépistages des troubles visuels, du langage ou du rachis dans les écoles, la santé mentale des jeunes et les bilans de prévention aux âges-clés de la vie (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans)
- luttant contre les difficultés territoriales d'accès aux soins par :
 - o un soutien accru auprès des structures d'exercice coordonnée (Maison de santé pluri-professionnelles et communautés professionnelles territoriales de santé)
 - o un programme aidant les patients en affection de longue durée de retrouver un médecin traitant pour ceux qui n'en avaient plus et de faciliter ainsi leur accès et recours aux soins ;
 - o une meilleure organisation des soins prenant appui sur la télémédecine
- accompagnant l'innovation numérique en santé via des projets de « e-santé » ouvrant des perspectives d'évolutions de parcours de soins et de prise en charge. Ainsi, la poursuite du déploiement et de l'utilisation de Mon Espace Santé et du DMP associé, le lancement de l'application Carte Vitale sur smartphone, le développement de l'ordonnance numérique, devraient permettre de faciliter et améliorer la prise en charge coordonnée des patients par les professionnels de santé et de décloisonner le système de santé.

Val de Berry

Val de Berry est acteur dans le cadre du contrat de ville sur ses quartiers politique de la ville et s'engage à une :

- Participation aux instances de gouvernance,
- Poursuite des politiques patrimoniales et sociales de l'organisme au profit de la qualité de service aux locataires des QPV / NPNRU Bourges Nord,
- Mobilisation de l'abattement de TFPB à destination du cadre de vie des locataires et du soutien aux acteurs de proximité,
- Participation active à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité,
- Participation active au Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

France Loire

France Loire est acteur dans le cadre du contrat de ville sur ses quartiers politique de la ville :

- Acteur majeur dans le cadre de la rénovation urbaine sur les quartiers Nord de Bourges avec les déconstructions, reconstructions futures mais aussi par ses opérations de réhabilitation et résidentialisation sur les résidences conservées.
- Avec le dispositif de l'abattement TFPB France Loire concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers politiques de la ville notamment en accentuant le surnettoyage, la proximité, les actions de lien social, la mise à disposition de locaux pour les associations...
- France Loire agit aussi en termes de sécurité en lien avec le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance pour la lutte contre les troubles résultants des trafics de stupéfiant, de rassemblement ou de dégradations et incivilités
- France Loire est partenaire de la GUSP et participe aux diagnostics en marchant dans les quartiers et mettons-en œuvre les améliorations susceptibles de résoudre les problématiques relevées à proximité de nos immeubles ou sur nos extérieurs privés.
- France Loire est partie prenante du réseau partenarial (mairie, Bourges Plus, associations, conseil citoyen, ...) qui se mobilise pour améliorer la qualité de vie des habitants et participe aux réunions, ateliers, réflexions sur les différents thématiques.

Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Caisse des Dépôts via Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

BPI France

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Les solutions sont mises en œuvre sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

Solutions de droit commun : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

Programmes spécifiques : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

- 15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- *Concours Talents des Cités* : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- *La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030* : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- *Les Bus de l'Entrepreneuriat* : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- *Les CitésLab* : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- *Les Carrefours de l'entrepreneuriat* : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- *Le renforcement des actions des Réseaux* : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- *Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers* : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- *Des actions renforcées en soutien aux projets innovants* : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- *Un nouveau prêt bonifié Flash* : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- *Un nouveau Fonds de fonds en investissement* : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- *Une équipe Fast Track to Cash* : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- *Les accélérateurs* : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- *Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation* : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Chambre de métiers et de l'artisanat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre - Val de Loire souhaite s'inscrire dans la continuité de son engagement à travers le nouveau Contrat de ville de Bourges par sa participation à sa gouvernance et par sa volonté de promouvoir des actions en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat souhaite apporter sa contribution à la réussite de ce nouveau contrat en jugeant nécessaire d'assurer la promotion des métiers et de l'alternance, plus particulièrement de l'apprentissage comme constituant un véritable ascenseur social facilitant l'accès à l'emploi durable et local.

L'insertion et la reconversion professionnelle restent aussi des sujets majeurs que portent la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et qui font résonance avec le contrat de ville.

Enfin, sur le volet économique, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat marque son attachement à accompagner les porteurs de projet à travers ses actions d'accompagnement et de formation à la création et reprise d'entreprises nécessaires à la vitalisation des QPV.

Chambre de commerce et d'industrie

La chambre de commerce et d'industrie du Cher est acteur et signataire du contrat de ville et s'engage à :

- Participer aux instances de gouvernance, notamment au comité de pilotage du contrat,
- Déployer sur le territoire des quartiers prioritaires, comme sur l'ensemble de ses territoires d'intervention, ses actions et services de droit commun notamment en faveur de la formation qualifiante des demandeurs d'emploi et l'accompagnement de porteurs de projet à la création.

d. Indicateurs et modalités de suivi

Le présent contrat prévoit, pour chaque orientation des indicateurs de suivi.

En complément, une proposition d'indicateurs globaux de suivi de mise en œuvre (évolutions d'indicateurs sociaux, mesure du droit commun, nature des actions, ...) sera travaillée collectivement durant la première année du contrat.

Elle pourra, dès 2025, être utilisée pour la production des rapports annuels présentés en comité de pilotage.

Listes des annexes

- 1° Evaluation du contrat de ville précédent
- 2° Synthèse des concertations menées par le conseil citoyen de Bourges Nord
- 3° Synthèse des ateliers partenariaux (groupes de travail, élaboration du contrat)
- 4° Conventions d'abattement de TFPB
- 5° Convention GUSP